

VILLE DE LAVAL

Compte administratif 2014

Rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL	14
1 Les produits de fonctionnement.....	16
1.1 Le produit des contributions directes	16
1.2 Les dotations communautaires.....	18
1.3 Les concours financiers de l'Etat	19
1.4 Les produits des services	24
1.5 Les autres produits de fonctionnement courant	25
1.6 Les produits exceptionnels	27
2 Les dépenses de fonctionnement.....	28
2.1 Fonctionnement courant.....	28
2.2 Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts	31
3 Analyse de la dette.....	32
4 Les ressources propres d'investissement.....	34
5 Capacité d'autofinancement	34
6 Les investissements	35
LES BUDGETS ANNEXES	37
7 Budget de l'eau	37
7.1 Synthèse	37
7.2 Produits de fonctionnement courant	37
7.3 <i>Charges de fonctionnement courant</i>	38
7.4 <i>Analyse de la dette</i>	39
7.5 <i>Les investissements</i>	40
8 Budget de l'assainissement.....	42
8.1 <i>Synthèse</i>	42
8.2 <i>Produits de fonctionnement courant</i>	42
8.3 <i>Charges de fonctionnement courant</i>	43
8.4 <i>Analyse de la dette</i>	44
8.5 <i>Les investissements</i>	45
9 Budget services extérieurs des pompes funèbres	46
10 Budget lotissement de Beauregard	46
11 Budget parkings	46

INTRODUCTION

2014 : L'AMORCE D'UNE AMÉLIORATION

Les gestionnaires de l'argent public ont la responsabilité de l'utiliser avec le maximum d'efficacité. L'objectif est de produire le meilleur service au meilleur prix pour offrir plus de services. Il faut trouver l'équilibre entre le souhaitable et le possible.

Où que soit positionné le curseur entre ces deux concepts, une réalité demeure :

Nul ne peut durablement dépenser l'argent qu'il ne possède pas.

Le compte administratif 2014 relève de la responsabilité combinée de l'ancienne équipe municipale, pour les trois premiers mois de l'année et de celle de l'équipe en place pour les neuf derniers.

En dépit du peu de temps passé à la gestion des affaires de la ville, l'ancienne équipe n'en a pas moins élaboré le budget primitif, engagé certaines dépenses et signé des engagements contractuels importants. Les prévisions du budget primitif ont dû être corrigées par le budget supplémentaire présenté par notre équipe, quelques semaines après son arrivée, en particulier pour ce qui relève de la masse salariale dont le montant avait été notoirement sous évalué.

L'analyse de ce compte administratif fait apparaître cinq sujets de satisfaction et trois sujets d'inquiétude. Nous exposerons ensuite quelques éléments d'analyse financière et nos orientations stratégiques.

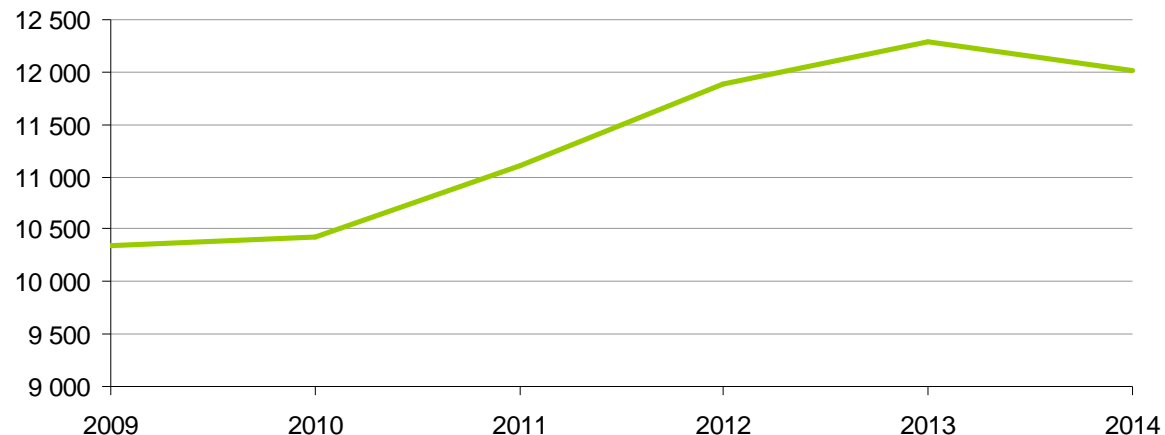
A- LES SUJETS DE SATISFACTION

1) Réduction des dépenses à caractère général et des autres charges de fonctionnement.

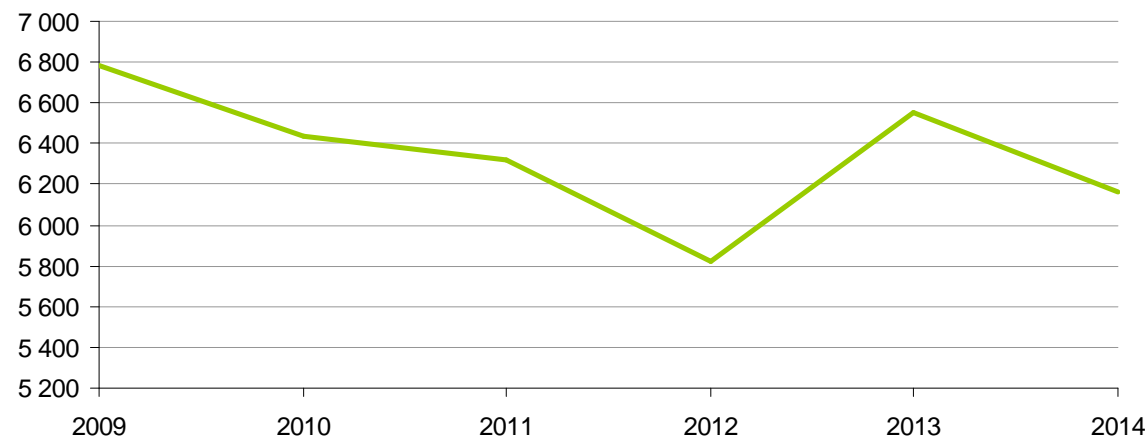
Les dépenses à caractère général ont diminué de 2,7% en 2014 après deux années de forte augmentation (+ 3,6% en 2013 et +6,8% en 2012).

Les « autres charges de gestion courante » ont diminué de 6,1% en 2014 (+11,5% en 2013). Les économies ainsi réalisées s'élèvent à 776K€.

Charges à caractère général

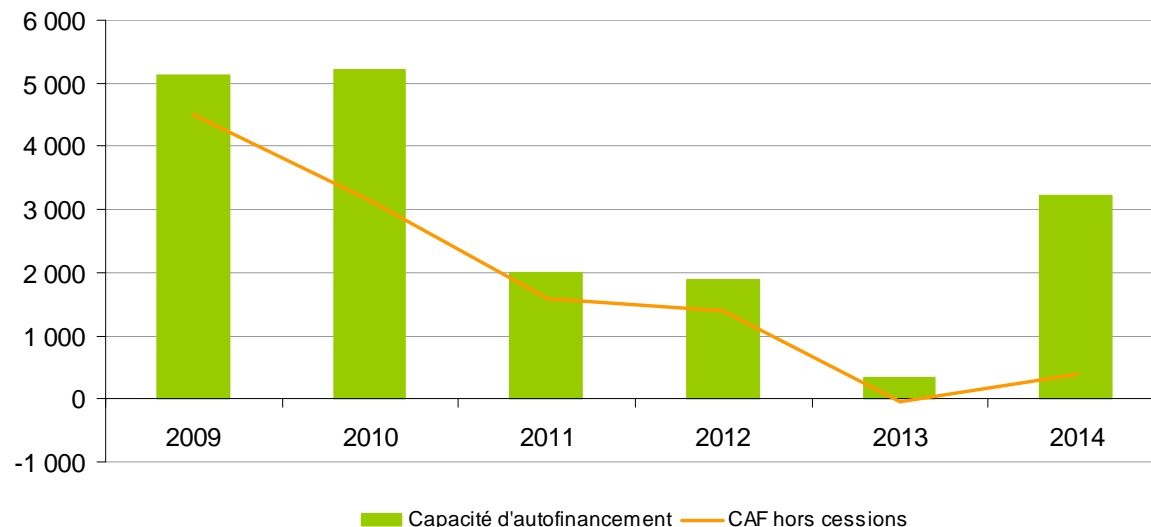


Autres charges de gestion courante

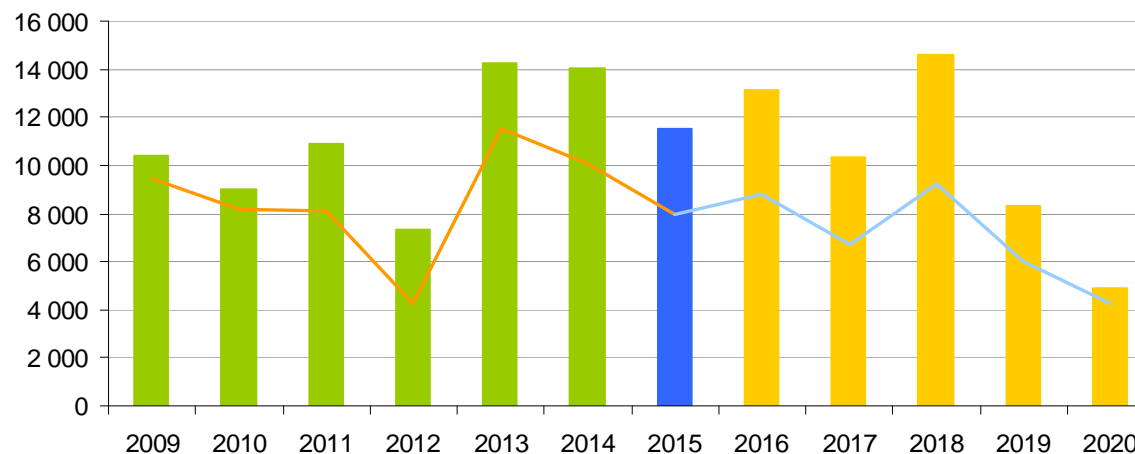


2) **La capacité d'autofinancement (CAF) a été rétablie** à une valeur de **+401K€** hors cessions et **+ 3 226K€** avec cessions. La CAF est donc multipliée par plus de 9 par rapport à 2013. Ce résultat provient essentiellement de l'apport des cessions dont le montant s'est élevé à 2,82M€. Il faut noter que ces résultats sont significativement meilleurs que ceux anticipés par le DOB qui prévoyait une CAF hors cessions à -1,130M€ et une CAF avec cessions à + 1,770M€.

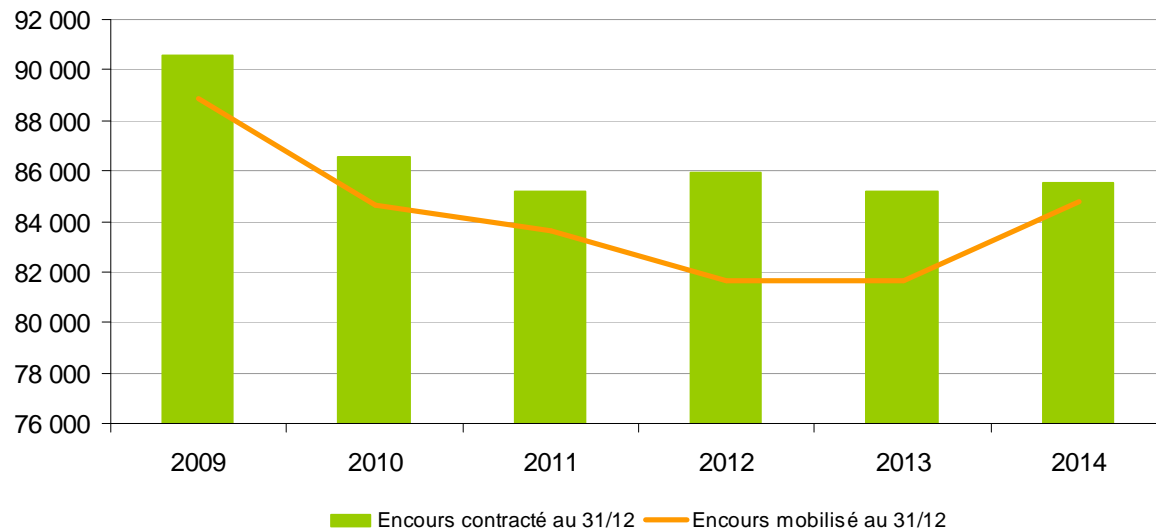
3) **L'investissement a été soutenu** avec un montant brut de 14 M€ pour un investissement net de notre ville à 10,554M€, conforme aux engagements du DOB. Les investissements sont détaillés dans la suite du document.



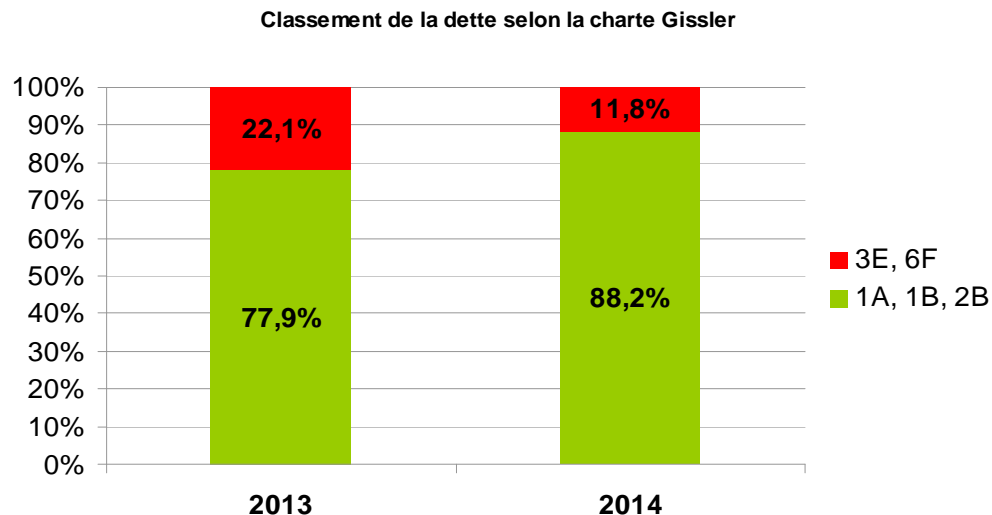
Investissement brut et net



4) **L'encours de notre dette est resté stable à 85,6M€ (+0,5%).** Conformément à la politique détaillée lors du DOB, l'ambition du mandat est de ne ré-emprunter au maximum chaque année que le montant de capital remboursé l'année précédente. Cette politique, couplée à la gestion active des dépenses de fonctionnement devrait progressivement permettre d'améliorer nos capacités d'autofinancement et donc de réduire la nécessité de recours à l'emprunt pour nos investissements.



5) **La dette a été gérée et sécurisée** par renégociation d'emprunts dont l'un des deux emprunts classés « toxique » par la classification de Gissler. Le pourcentage de notre dette toxique a ainsi été ramené à 11,8 % contre 22,1 % en 2013.



B- LES SUJETS D'INQUIÉTUDE

1) Les dépenses liées à la masse salariale ont encore fortement augmenté de 3,6% en 2014 passant de 42,348M€ à 43,883M€.

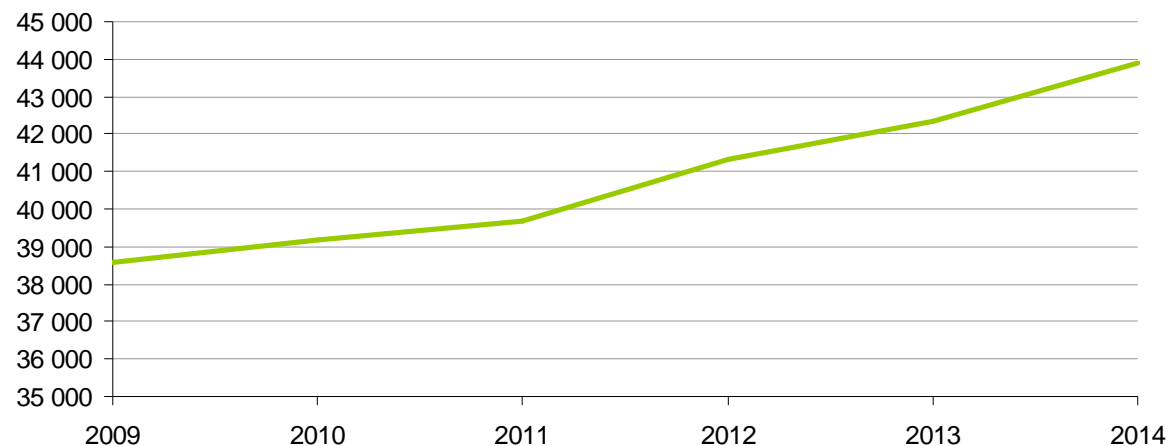
Comme cela avait été signalé lors de la présentation du budget supplémentaire, l'équipe municipale précédente avait présenté un budget primitif 2014 fortement sous dimensionné en terme de masse salariale. 1,6M€ n'avaient pas été comptabilisés.

Cet oubli concernait le coût de la GVT, des modifications de cotisations retraite, l'impact de l'abandon du jour de carence, la PSC et les temps d'accueil périscolaires.

Ceci explique qu'en 2014, en dépit des efforts consentis par l'ensemble des acteurs municipaux, il ne soit pas possible de constater une baisse de la masse salariale. Tout au plus peut on être fier de ne pas avoir inscrit de dépenses supplémentaires sur ce poste car on observe que, si l'on neutralisait cette dépense oubliée, l'année 2014 verrait pour la première fois sa masse salariale se stabiliser.

La diminution des dépenses de fonctionnement rigides fait et fera l'objet d'une attention toute particulière de la part de notre équipe.

Charges de personnel

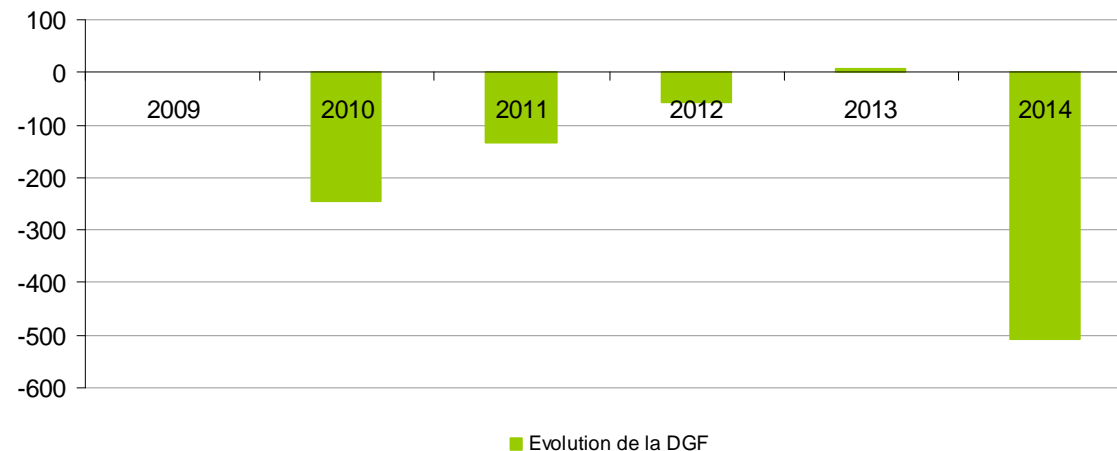


2) La baisse du concours financier de l'Etat.

L'année 2014 a vu une réduction brutale du concours financier de l'Etat de 4,2%. Cette réduction fait suite à 5 années de réductions plus modestes mais bien réelles. Une réduction supplémentaire est annoncée chaque année pour les 3 prochaines années.

Si personne ne peut critiquer la décision de l'Etat de faire enfin des économies, il faut souligner que cette baisse du concours financier de l'Etat s'inscrit dans un contexte de transfert de charges vers les collectivités locales sans compensation financière suffisante comme, par exemple, pour les temps d'accueil périscolaire.

Evolution de la DGF

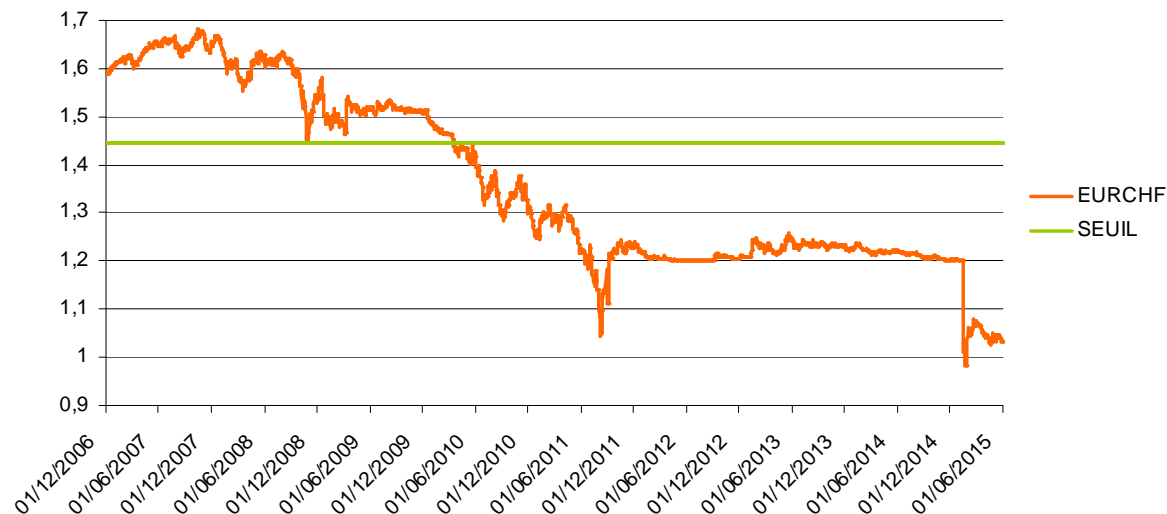
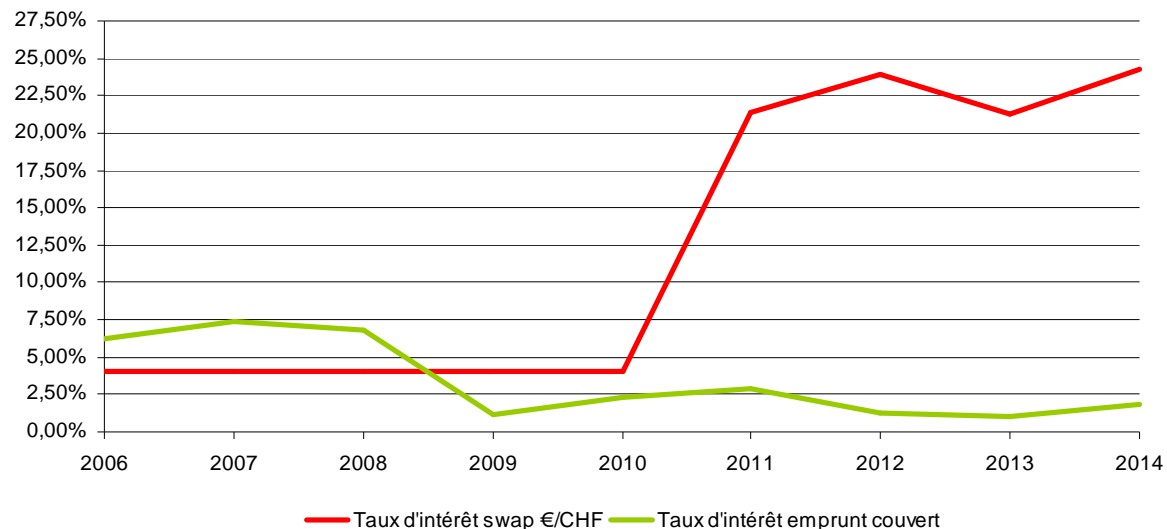


3) **Le dernier emprunt toxique**

Comme nous le redoutions, la banque nationale suisse a arrêté de soutenir la parité euro/franc suisse mi janvier 2015. Cette décision pourrait avoir de graves conséquences sur les budgets à venir de notre ville. En 2014, la parité étant soutenue pour ne pas descendre sous 1,20 franc suisse pour un euro le taux de notre « emprunt toxique » s'établit à « seulement » 24,5%

Aux parités constatées depuis mi janvier 2015, le taux d'intérêt des prochaines années risque de se situer à plus de 40% !

L'énormité des profits potentiels de la banque rend impossible la recherche d'une solution négociée. Il ne reste plus qu'à attendre la décision du Tribunal de grande instance de Paris auquel nous avons demandé l'annulation du contrat toxique de couverture de taux. Nous sommes convaincus qu'une telle monstruosité contractuelle **devrait être** sanctionnée par la justice de notre pays.



C) ANALYSE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'élément le plus préoccupant de l'analyse de nos finances est bien que l'épargne brute de gestion (+10,5M€) se trouve totalement consommée par le service de la dette (12,117M€). Notre ville doit donc utiliser 1,56M€ des recettes d'investissement pour équilibrer ses comptes.

La bonne valeur de notre capacité d'autofinancement hors et avec les cessions, comparée aux valeurs 2013 et aux anticipations du DOB, ne doit pas occulter la tension qui continue de peser sur les finances de notre ville.

La CAF hors cession n'est que de 401K€ (-51K€ en 2013) ce qui, bien que constituant une amélioration notable, reste bien modeste.

La très bonne valeur de la CAF avec cession à 3,226M€ (347K€ en 2013) vient du dynamisme de notre politique de cession qui ne pourra perdurer à ces valeurs que quelques années.

Notre ville est dans l'obligation d'avoir majoritairement recours à l'emprunt pour financer ses investissements pour deux raisons principales :

Les dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, sont trop importantes et réduisent notre épargne de gestion.

La charge de la dette est trop importante, essentiellement à cause du swap « toxique » qui porte sur 11,8 % de notre dette et génère 47,8% des intérêts annuels.

Ce recours à l'emprunt, s'il n'est pas maîtrisé, aura tendance à aggraver la charge de la dette et à amplifier le déséquilibre.

Devant cette situation, le gestionnaire peut entreprendre quatre types d'actions :

Augmenter les recettes

Diminuer les dépenses

Restructurer sa dette

Réduire le recours à l'emprunt donc réduire les investissements

1) Augmenter les recettes

Une telle augmentation pourrait se faire principalement en augmentant les taux des impôts directs ou en diminuant les exonérations.

Notre équipe s'y refuse car elle considère que les Lavallois sont déjà trop imposés. Nous pensons que la relance de l'économie locale passe par la reconstitution d'une capacité de consommation pour les Lavallois, en particulier les plus modestes. La relance de l'économie locale produira une augmentation de la richesse collective et entraînera mécaniquement une hausse des recettes fiscales. De plus, la diminution des impôts locaux renforcera l'attractivité de notre ville et décidera de nouveaux ménages à s'installer dans notre commune.

Nous pensons qu'il vaut mieux avoir un impôt assis sur une large base mais avec un taux faible plutôt que d'avoir un taux d'imposition élevé sur une base étroite.

Notre équipe a choisi par ailleurs d'augmenter ses recettes en réalisant des cessions immobilières à hauteur de 2,82 M€. Loin de brader un patrimoine architectural, nous cédon des bien immobiliers sans valeur patrimoniale particulière, sans utilité pour la collectivité et

coûteux à entretenir. Ces cessions permettront de créer de nouveaux habitats pour les lavallois, des commerces et de nouveaux services.

2) Diminuer les dépenses

Comme nous l'avons vu, l'effort des services de notre ville, en réponse à notre « plan finance 2014-2020 », a déjà amené une baisse notable des dépenses de fonctionnement courant et des autres dépenses de fonctionnement (-1,023M€).

Malheureusement, cet effort sera insuffisant s'il n'est pas renforcé par une action de réduction de notre masse salariale. Nous avons l'ambition de rendre possible la diminution de notre masse salariale tout en améliorant les conditions de travail des personnels municipaux. Cette ambition fait appel à une nécessaire réorganisation des services et à une redéfinition de leurs missions, conduites par la direction générale.

Nous entendons aussi accorder une attention particulière aux conditions de travail, à la prévention des troubles musculo-squelettiques, des risques psycho-sociaux et à la valorisation des acquis professionnels.

Nous fondons également nos espoirs sur les économies d'échelles rendues possibles par le processus de mutualisation avec l'agglomération de Laval, même si les modifications de régime indemnitaire induites obéreront significativement les économies des premières années.

Plusieurs services ont été mutualisés comme, par exemple, la DGA ressources, le service des finances, des ressources humaines, du droit des sols et le service des assemblées. Plusieurs fonctions administratives ont également été mutualisées comme le poste de directeur général des services et celui de directeur des ressources humaines.

3) Restructurer sa dette

La restructuration d'une dette comporte deux aspects ; L'action sur les taux d'intérêts et le travail sur le remboursement du capital.

L'action sur les taux d'intérêts permet de diminuer leur valeur absolue. On peut avoir recours à des produits tels les échanges de taux et les encadrements divers des taux variables. Cet aspect est pleinement pris en charge dans notre collectivité et a produit des effets comme la diminution de certains taux et la renégociation des produits apparaissant trop risqués.

L'étalement du remboursement du capital offre l'avantage de diminuer le montant des annuités et ainsi de diminuer les tensions budgétaires. L'inconvénient est d'augmenter le coût global.

Il n'est pas question d'avoir recours à cette solution qui sera réservée à une situation de tension budgétaire plus importante car nous ne voulons pas augmenter le coût global de l'endettement.

4) Réduire le recours à l'emprunt donc réduire les investissements

La réduction des investissements aurait l'intérêt de réduire le recours de notre ville à l'emprunt. Cela amènerait à moyen terme la réduction de notre encours de dette et donc de diminuer le montant des annuités. Après quelques années, l'épargne nette de gestion augmenterait et nous pourrions autofinancer une partie de nos investissements. Cette situation, couplée à une gestion prévisionnelle de nos investissements et de notre ré-endettement par un plan pluriannuel d'investissement, placerait notre ville dans une situation budgétaire durablement vertueuse.

Mais l'inconvénient d'une telle attitude serait de ne pas stimuler l'économie locale pour quelques années et de diminuer les services rendus aux lavallois. Cette éventualité est inacceptable car elle aurait des conséquences néfastes sur les entreprises, l'emploi et la qualité de vie des administrés.

Pour cette raison nous avons choisi de ne pas mener une politique de désendettement prioritaire qui, dans la situation de notre ville équivaldrait à casser les investissements.

Nous désendetterons progressivement notre ville car le résultat de notre gestion économe des dépenses de fonctionnement aura des effets vertueux sur l'épargne nette de gestion.

Notre gestion pluriannuelle des investissements, adaptés aux capacités financières de la ville, produira une baisse progressive de l'encours de notre dette.

Nous retrouverons progressivement une capacité à autofinancer nos investissements et nous réduirons ainsi notre recours à l'emprunt et donc notre dette, sans avoir cassé la dynamique de l'économie locale ni dégradé le service rendu aux Lavallois.

LES BUDGETS ANNEXES

L'analyse des budgets annexes ne fait pas apparaître d'inquiétude particulière.

BUDGET DE L'EAU

Avec une capacité d'autofinancement à 1,542M€, un excédent de clôture à 930 K€ et un endettement nul, ce budget permet de ne pas souscrire l'emprunt d'équilibre qui avait été envisagé au stade du budget primitif 2015. L'augmentation des charges de fonctionnement courant est contenue et reste très inférieure à l'augmentation des produits.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

La capacité d'autofinancement s'établit à 1,408M€ et l'excédent de clôture net à 1,350M€. Ce résultat permet de ne pas avoir recours à l'emprunt d'équilibre qui était envisagé au stade du budget primitif de 2015.

Il faut néanmoins identifier quelques points de vigilance :

- 1) Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,4%
 - a. Les charges générales augmentent de 3,9%
 - b. Les charges de personnel augmentent de 6%
 - c. Les autres charges de gestion augmentent de 61,7%
- 2) Les produits de fonctionnement diminuent de 5,1%
- 3) Le taux moyen de la dette est élevé, à 4,1%.

Une attention particulière sera accordée à ces éléments.

BUDGET DES SERVICES EXTÉRIEURS DES POMPES FUNÈBRES

N'appelle aucun commentaire

BUDGET DU LOTISSEMENT BEAUREGARD

Le résultat comptable reste déficitaire de 1,615M€ car la dépense correspondant à l'acquisition du terrain est constatée alors que le terrain n'est toujours pas revendu.

BUDGET PARKING

L'équilibre de ce budget est assuré par la ville qui verse une subvention d'exploitation annuelle d'un montant de 653K€ en 2014.

LE BUDGET PRINCIPAL

SYNTHESE

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement courant	68 067	68 349	69 589	71 146	72 713	73 622
- Charges fonctionnement courant	55 651	56 299	57 229	59 127	61 628	62 362
= Excédent brut courant	12 415	12 050	12 360	12 019	11 085	11 260
+ Produits exceptionnels	428	67	374	130	518	323
- Dépenses exceptionnelles	1 256	654	743	637	1 155	1 033
= Epargne de gestion	11 587	11 463	11 991	11 512	10 448	10 550
- Intérêts de la dette	3 513	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270
= Epargne brute	8 074	7 921	6 634	6 079	5 483	5 280
- Remboursement de capital	5 563	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846
= Epargne nette	2 512	1 999	179	-362	-1 203	-1 567
+ RPI hors cessions	1 995	1 137	1 408	1 770	1 153	1 968
= CAF hors cessions	4 507	3 136	1 587	1 408	-51	401
+ Cessions	613	2 063	420	489	398	2 825
= Capacité d'autofinancement	5 120	5 199	2 007	1 897	347	3 226
<i>en milliers d'euro</i>						
Capacité d'autofinancement	5 120	5 199	2 007	1 897	347	3 226
+ Subventions	964	803	2 815	3 080	2 698	3 957
+ Emprunt	9 200	1 781	5 492	4 519	4 537	10 005
= Financement des invest.	15 284	7 783	10 313	9 496	7 582	17 188
- Dépenses d'investissement	10 431	9 001	10 914	7 337	14 221	14 012
- indemnité de refinancement						500
= Variation excédent de clôture	4 853	-1 218	-600	2 159	-6 639	2 676
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent global de clôture n-1	1 214	6 068	4 849	4 249	6 408	-231
+ Variation excédent de clôture	4 853	-1 218	-600	2 159	-6 639	2 676
= Excédent global de clôture n	6 068	4 849	4 249	6 408	-231	2 445
- reports en dépense						2 389
+ reports en recette						3 390
= Excédent global de clôture net						3 446

En 2014, le bénéfice de la subvention de l'Etat à hauteur de 500 m€ au titre du Fonds de Soutien aux Communes touchées par le redéploiement des armées a permis de maintenir le niveau de l'épargne de gestion qui a progressé de 110 m€ par rapport à 2013. En l'absence de cette recette non pérenne la ville aurait connu une dégradation de son épargne de gestion qui résulte de :

- La mise en œuvre d'une contribution au redressement des finances publiques qui a conduit à ponctionner 535 m€ sur la dotation globale de fonctionnement de la ville ;
- Une relative atonie des bases d'imposition de taxe d'habitation conjointe à une forte hausse des exonérations pour les contribuables modestes. Le dynamisme des bases d'imposition de taxe foncières des établissements industriels et commerciaux a toutefois permis de maintenir un certain niveau de progression de la recette fiscale ;
- L'impact sur une année pleine de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires conjoint à une hausse significative de la part patronale du taux de cotisation de retraite des fonctionnaires et une revalorisation des catégories C amenant à une progression de 3,6% des dépenses de personnel ;

- Dans une moindre mesure, la prise en charge du loyer du local de la médiapole pour 160m€.

L'appréciation du franc suisse par rapport à l'euro en 2014 s'est traduite par un accroissement de la charge financière qui a globalement progressé de 0,3 M€ qui, conjointe avec une hausse du capital à rembourser (+0,1 M€), a conduit à une dégradation de l'épargne nette de 0,4 M€ qui se fixe alors à -1,5 M€.

Toutefois, un volume important de cessions (2,8 M€) et le niveau plus élevé qu'habituellement du FCTVA (1,8 M€), perçu au titre des investissements réalisés en 2013, ont permis de reconstituer une capacité d'autofinancement qui s'est fixée à 3,2 M€.

1 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement, qui s'élèvent en 2014 à 73 622 m€, se composent principalement du produit des contributions directes (42%), des dotations versées par Laval Agglomération (16%), des concours financiers de l'Etat (20%) et des produits des services (9%).

en milliers d'euro

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions directes	27 302	27 877	28 874	29 663	30 531	31 155
Dotations communautaires	11 633	11 600	11 517	11 517	11 517	11 635
FPIC	0	0	0	113	317	485
Concours financiers de l'Etat	16 084	15 891	15 743	15 562	15 432	14 791
Produits des services*	6 433	6 268	6 372	6 742	6 983	6 911
Autres produits courants*	6 385	6 628	7 084	7 541	7 924	8 637
Produits fonctionnement courant*	67 837	68 264	69 589	71 138	72 703	73 615
Théâtre	230	85	0	8	9	8
Produits fonctionnement courant	68 067	68 349	69 589	71 146	72 713	73 622

* hors théâtre et parkings

Contrairement aux années 2012 et 2013 pour lesquelles les évolutions de produits de fonctionnement avaient été importantes, on note en 2014 un net frein à cette dynamique (1.3% d'augmentation contre 2.2% en 2012 et 2013). Ceci s'explique principalement par une diminution significative des dotations de l'Etat et une moindre progression des bases fiscales.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Contributions directes	2,7%	2,1%	3,6%	2,7%	2,9%	2,0%
Dotations communautaires	0,0%	-0,3%	-0,7%	0,0%	0,0%	1,0%
Concours financiers de l'Etat	-1,7%	-1,2%	-0,9%	-1,2%	-0,8%	-4,2%
Produits des services*	1,4%	-2,6%	1,7%	5,8%	3,6%	-1,0%
Autres produits courants	6,2%	3,8%	6,9%	6,5%	5,1%	9,0%
Produits fonctionnement courant*	1,6%	0,6%	1,9%	2,2%	2,2%	1,3%
Produits fonctionnement courant	1,6%	0,4%	1,8%	2,2%	2,2%	1,3%

1.1 Le produit des contributions directes

Il se compose du produit de taxe d'habitation, des taxes foncières et du produit des rôles supplémentaires. En 2014, ce produit s'élève à 31 155 m€, la taxe d'habitation en représentant 44% et la taxe foncière sur les propriétés bâties 55%. Il a progressé de 2% par rapport à 2013.

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit TH	11 991	12 214	12 630	13 060	13 542	13 681
+ Produit FB	14 995	15 376	15 945	16 360	16 754	17 236
+ Produit FNB	97	110	109	110	103	99
+ Rôles supplémentaires	219	177	190	134	132	139
= Contributions directes	27 302	27 877	28 874	29 663	30 531	31 155

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Produit TH	2,7%	1,9%	3,4%	3,4%	3,7%	1,0%
Produit FB	2,8%	2,5%	3,7%	2,6%	2,4%	2,9%
Produit FNB	0,3%	12,6%	-0,4%	0,5%	-6,3%	-4,0%
Contributions directes	2,7%	2,1%	3,6%	2,7%	2,9%	2,0%

1.1.1 Les bases de taxe d'habitation

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'évolution des bases imposées de taxe d'habitation :

- La construction de nouveaux logements ;
- L'actualisation des valeurs locatives décidée chaque année par le Parlement ;
- L'évolution du nombre de personnes à charge qui donne lieu à des abattements ;
- L'évolution de la vacance des logements ;
- L'évolution des contribuables exonérés.

Evolution physique¹ des bases de taxe d'habitation

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Nombre articles supplémentaires	201	-177	390	220	555	16
Bases brutes	1,0%	0,4%	1,4%	1,0%	1,6%	0,6%
Valeur locative moyenne	0,3%	1,1%	0,0%	0,2%	-0,3%	0,6%
Actualisation des bases		1,012	1,02	1,0175	1,0175	1,009

Hors actualisation, les bases brutes de taxe d'habitation ont progressé de 0,6%, ce qui est très inférieur à la moyenne des cinq dernières années.

Ce recul s'explique par une hausse du nombre d'articles (+16) beaucoup moins importante que celles observées depuis 2011.

Evolution du nombre d'articles

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Appartements	124	-144	227	110	479	-52
Maisons	78	69	97	82	67	75
Autres	-1	-102	66	28	9	-7
Total	201	-177	390	220	555	16

Contrairement à l'année passée, les abattements ont progressé moins vite que les bases brutes, ceci résultant d'une augmentation beaucoup moins importante du nombre de personnes à charge.

Ceci tend à une progression sensiblement moins dynamique des bases imposées que des bases brutes, phénomène accentué par une très forte augmentation des bases exonérées (+8.5%).

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Bases brutes	1,0%	0,4%	1,4%	1,0%	1,6%	0,6%
Abattements	0,7%	0,0%	2,0%	0,6%	1,4%	-0,4%
Bases brutes abattues	1,1%	0,5%	1,3%	1,1%	1,7%	0,9%
Bases nettes exonérées	0,6%	-0,9%	0,3%	-4,0%	-0,7%	8,5%
Bases nettes	1,1%	0,7%	1,4%	1,6%	1,9%	0,1%
Actualisation des bases		1,012	1,020	1,018	1,018	1,009
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre articles	27 799	27 622	28 012	28 232	28 787	28 803
Nombres personnes à charge	11 741	11 586	11 738	11 684	11 757	11 784

¹ L'évolution physique des bases correspond à l'évolution hors actualisation

1.1.2 Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties

A l'instar de la taxe d'habitation, plusieurs facteurs peuvent expliquer l'évolution des bases imposées de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- La construction de nouveaux logements ou entreprises ;
- L'actualisation des valeurs locatives décidée chaque année par le parlement ;
- Les fins d'exonérations temporaires ;
- L'évolution des contribuables exonérés.

	Moyenne 09-14	2010	2011	2012	2013	2014
Bases nettes n-1		52 083	53 407	55 384	56 825	58 194
+ Actualisation	836	625	1 068	969	994	524
+ Bases exo. revenant à imposition	116	208	93	57	67	155
- Variation exo. pers. modestes	14	113	-33	50	-21	-39
+ Evolution physique	619	605	783	465	287	957
= Bases nettes n		53 407	55 384	56 825	58 194	59 868

En 2014, ces différents facteurs ont contribué à la progression des bases imposables.

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Locaux habitation	39 846	40 758	42 021	42 950	43 970	44 677
Ets industriels et commerciaux	15 334	15 900	16 669	17 353	17 743	18 589
Bases brutes	55 181	56 658	58 690	60 303	61 713	63 266

Les locaux d'habitation représentent 71% des bases brutes² de taxes foncières, les établissements industriels et commerciaux en représentant 29%.

2014 est l'année la plus dynamique en ce qui concerne les établissements industriels et commerciaux. Grâce à ce dynamisme, la progression des bases brutes a été maintenue à 1,6%, malgré la faible progression des locaux d'habitation. A cela s'ajoute un volume important des bases revenant à imposition.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Locaux habitation	0,8%	1,1%	1,1%	0,5%	0,6%	0,7%
Ets industriels et commerciaux	2,4%	2,5%	2,8%	2,3%	0,5%	3,8%
Bases brutes	1,2%	1,5%	1,6%	1,0%	0,6%	1,6%
Bases nettes	1,3%	1,3%	1,7%	0,8%	0,6%	2,0%

1.2 Les dotations communautaires

Depuis 1994, Laval Agglomération perçoit la taxe professionnelle en lieu et place de la commune. En contrepartie, l'agglomération reverse à la ville deux dotations :

- l'attribution de compensation qui correspond au produit de taxe professionnelle que percevait la commune avant 1994, réduit du montant des charges transférées de la ville à l'agglomération ;
- la dotation de solidarité qui correspond à une partie de la croissance de la taxe professionnelle que l'agglomération redistribue aux communes.

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Attribution compensation	7 158	7 118	7 118	7 118	7 118	7 118
Dotation solidarité communautaire	4 475	4 481	4 398	4 398	4 398	4 517

² Les bases brutes correspondent au total des bases de foncier bâti, c'est à dire qu'elles comprennent les bases qui sont exonérées.

En 2014, la dotation de solidarité communautaire a progressé de 2.7% suite à une renégociation de la participation au SDIS qui est retenue sur cette dotation.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Dotation solidarité communautaire	0,2%	0,2%	-1,9%	0,0%	0,0%	2,7%

1.3 Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat, qui s'élèvent en 2014 à 14 791 m€, se composent de la dotation globale de fonctionnement (89 %) et des compensations fiscales (11 %).

en milliers d'euro

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Compensations fiscales	1 999	2 052	2 036	1 912	1 774	1 641
+ Dotation globale de fonctionnement	14 085	13 839	13 707	13 650	13 658	13 150
= Concours financiers de l'Etat	16 084	15 891	15 743	15 562	15 432	14 791

En 2014, les concours financiers de l'Etat ont diminué plus fortement que les années précédentes (4.2% contre 1%). Ceci résulte d'une diminution de 3.7% de la dotation globale de fonctionnement (contre moins de 1% en 2012 et 2013) et d'une baisse des compensations fiscales qui s'inscrit dans la tendance des 5 dernières années. Cette diminution de la DGF s'explique par la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques qui vient prélever sur cette dernière 535m€.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Compensations fiscales	-3,9%	2,7%	-0,8%	-6,1%	-7,2%	-7,5%
Dotation globale de fonctionnement	-1,4%	-1,7%	-1,0%	-0,4%	0,1%	-3,7%
Concours financiers de l'Etat	-1,7%	-1,2%	-0,9%	-1,2%	-0,8%	-4,2%

1.3.1 Les compensations fiscales

Les compensations fiscales se composent des compensations de taxe d'habitation (67%), de taxes foncières (15%) et de taxe professionnelle (19%).

en milliers d'euro

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Compensation taxe d'habitation	1 002	1 078	1 080	1 106	1 080	1 091
+ Compensation taxes foncières	342	379	404	345	308	246
+ Compensation taxe professionnelle	655	596	551	461	386	304
= Total compensations fiscales	1 999	2 052	2 036	1 912	1 774	1 641

En 2014, les compensations fiscales ont diminué de 7.5% en raison d'une baisse généralisée, à l'exception de la compensation de taxe d'habitation (cette dernière ne faisant pas l'objet d'une réfaction).

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Compensation taxe d'habitation	1,7%	7,6%	0,3%	2,3%	-2,3%	1,0%
Compensation taxes foncières	-6,4%	10,7%	6,7%	-14,6%	-10,7%	-20,2%
Compensation taxe professionnelle	-14,3%	-9,1%	-7,4%	-16,4%	-16,3%	-21,3%
Total compensations fiscales	-3,9%	2,7%	-0,8%	-6,1%	-7,2%	-7,5%

1.3.1.1 Compensation de taxe d'habitation et de taxes foncières

La loi de finances pour 1992 a transformé les dégrèvements obligatoires antérieurs de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties en exonérations.

En contrepartie, l'Etat verse à la collectivité des compensations égales aux bases exonérées de l'année précédente auxquelles sont appliqués les taux de la taxe correspondante de

1991. Ces compensations vont donc évoluer au rythme des bases nettes exonérées avec une année de retard (cf supra).

Toutefois, l'intégration des compensations de taxes foncières dans les variables du pacte de stabilité en 2009 conduit à une diminution de la compensation initialement calculée.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bases nettes exonérées TH n-1	5 349	5 754	5 769	5 903	5 767	5 827
x taux TH 1991	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%
= compensation TH n	1 002	1 078	1 080	1 106	1 080	1 091

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bases nettes exonérées FB n-1	851	912	1 025	992	1 042	1 021
x taux FB 1991	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%
= Compensation FB initiale	198	212	238	230	242	237
x Indexation "contrat"	0,8385	0,7840	0,7259	0,6068	0,5078	0,3997
= compensation FB n	166	166	173	140	123	95

La loi de finances pour 2001 a introduit un abattement de 30% pour les logements ayant bénéficié d'une exonération à 10 ou 15 ans situés dans les Z.U.S. En contrepartie, l'Etat verse une compensation égale au produit des bases bénéficiant de l'abattement l'année en cours par le taux d'imposition de foncier bâti de l'année précédente. Cette compensation fait également l'objet d'une réduction à compter de 2009, dans le cadre du pacte de stabilité.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Exo. zones urbaines sensibles n	870	881	898	908	912	906
x taux FB n-1	22,85%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%
= Compensation FB Z.U.S. initiale	199	254	259	261	263	261
x Indexation "contrat"	0,8385	0,7840	0,7259	0,6068	0,5078	0,3997
= compensation FB Z.U.S. n	167	199	188	159	133	104

La loi de finances pour 2010 a introduit une exonération de taxe foncière pour les logements bénéficiant d'aides (PLAI, PLUS). En contrepartie, l'Etat verse une compensation égale au produit des bases bénéficiant de l'abattement l'année antérieure par le taux d'imposition de foncier bâti de l'année précédente. Cette compensation fait également l'objet d'une réduction dans le cadre du pacte de stabilité.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Exo. PLAI, PLUS n-1	0	23	167	218	294	333
x taux FB n-1	22,85%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%
= Compensation FB PLAI, PLUS initiale	0	7	48	63	85	96
x Indexation "contrat"	0,8385	0,7840	0,7259	0,6068	0,5078	0,3997
= compensation FB PLAI, PLUS n	0	5	35	38	43	38

La loi de finances pour 2004 a assimilé, au titre des années 2005 à 2009, les activités équestres à des exploitations agricoles, ce qui a pour effet de les rendre éligibles aux exonérations de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. En contrepartie, l'Etat verse une compensation égale au produit des bases bénéficiant de l'abattement par le taux de foncier bâti de 2004, produit réduit de 80% en 2009.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Exo. équipements équestre n	20	0	0	0	0	0
x taux FB 2004	22,85%	22,85%	22,85%	22,85%	22,85%	22,85%
x (1 - Coefficient de réduction)	20%	20%	20%	20%	20%	20%
= compensation FB équestre n	1	0	0	0	0	0

La Loi de Finances pour 2006 a introduit un abattement de 20% pour certaines terres. En contrepartie, l'Etat verse une compensation égale, pour l'année 2006, au produit des bases

bénéficiant de l'abattement l'année en cours par le taux d'imposition de foncier non bâti de 2005. Cette compensation est ensuite indexée sur l'indice d'évolution de la DGF.

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bases nettes exonérée FNB n	25	25	25	25	26	26
x taux FNB 2005	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%
x indice DGF	1,067	1,074	1,075	1,075	1,078	1,042
= Compensation FNB n	9	9	9	9	9	9

1.3.1.2 Compensations de taxe professionnelle

Bien que la taxe professionnelle ait été transférée à l'agglomération en 1994, la ville a conservé deux compensations fonction, à l'origine, de la taxe professionnelle : baisse de la part salaires en 1982 et instauration de l'abattement de 16% en 1987.

Ces compensations font l'objet d'une indexation qui les amène chaque année à diminuer puisqu'elles jouent le rôle de variable d'ajustement permettant aux concours financiers de l'Etat de varier dans une norme.

Ces compensations ont été fusionnées en 2011 en une « dotation unique spécifique ».

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Compensation TP n-1	925	655	596	551	461	386
x indice DCTP	0,708	0,909	0,926	0,836	0,837	0,787
= Compensation TP n	655	596	551	461	386	304

1.3.2 La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement se compose de la dotation forfaitaire (88%), de la dotation de solidarité urbaine (10%), de la dotation nationale de péréquation (1%) et de la dotation permanent syndical.

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	12 600	12 411	12 244	12 136	12 087	11 520
+ Dotation solidarité urbaine	1 278	1 278	1 297	1 319	1 342	1 360
+ Dotation nationale de péréquation	177	128	142	171	205	246
+ DGF permanent syndical	30	23	23	24	24	25
= Dotation globale de fonctionnement	14 085	13 839	13 707	13 650	13 658	13 150

En 2014, les hausses de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation n'ont pas permis de compenser la baisse de la dotation forfaitaire qui est passée de -0.4% en 2013 à -4.7% en 2014. Ceci est le résultat de la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques, qui vient diminuer la dotation forfaitaire de 535 m€.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Dotation forfaitaire	-1,8%	-1,5%	-1,3%	-0,9%	-0,4%	-4,7%
Dotation solidarité urbaine	1,2%	0,0%	1,5%	1,7%	1,7%	1,3%
Dotation nationale de péréquation	6,8%	-27,7%	11,4%	20,0%	20,0%	20,0%
DGF permanent syndical	2,6%	-24,3%	3,1%	4,0%	-0,8%	4,5%
Dotation globale de fonctionnement	-1,4%	-1,7%	-1,0%	-0,4%	0,1%	-3,7%

1.3.2.1 La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire se composait jusqu'en 2013 de quatre parts qui connaissaient chacune leur évolution en fonction de la progression de la DGF en Loi de Finances :

- La Dotation de base ;
- La Dotation superficière ;

- La Dotation garantie (à noter que cette dernière n'a pas vocation à garantir une progression minimum de la dotation, mais a servi, à l'occasion d'une réforme, d'assurer une progression de 1% de la dotation en 2005) ;
- La Dotation DCTP.

A partir de 2014, une contribution au redressement des finances publiques est prélevée sur cette dotation. C'est cette contribution, en sus de l'indexation négative de la dotation de garantie - qui représente près de la moitié de la dotation forfaitaire de Laval - qui ont conduit à une diminution de la dotation. De plus, contrairement à 2011, 2012 et 2013, l'impact du recensement a été négatif dans la mesure où il a conduit à constater une diminution de la population.

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation de base	6 236	6 167	6 203	6 261	6 268	6 263
+ Dotation superficière	11	11	11	11	11	11
+ Dotation garantie	6 066	5 945	5 742	5 575	5 519	5 493
+ Contribution au redressement						-535
+ Dotation DCTP	287	288	288	288	288	288
= Dotation forfaitaire	12 600	12 411	12 244	12 136	12 087	11 520
Evolution dotation forfaitaire		-1,5%	-1,3%	-0,9%	-0,4%	-4,7%

1.3.2.2 La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine bénéficie aux trois premiers quarts des communes de 10 000 habitants et plus, classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges déterminé sur la base des critères suivants :

- Potentiel fiscal puis potentiel financier (45%),
- Part des bénéficiaires aux A.P.L. (30%),
- Taux de logement social (15%),
- Revenu imposable à l'habitant (10%).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Potentiel Financier moyen par hbt	1 075	1 113	1 140	1 274	1 301	1 324
/ Potentiel financier Laval	1 069	1 133	1 138	1 067	1 092	1 114
x Pondération PFin	45%	45%	45%	45%	45%	45%
= Part potentiel financier	0,452	0,442	0,451	0,537	0,536	0,535

En 2012, les règles de calcul du potentiel financier ont été modifiées et ont conduit à un potentiel financier inférieur à la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants de 16%, alors qu'il en était proche en 2011. Cette tendance se confirme en 2014, bien que la progression du potentiel de la ville soit cette année supérieure à celui de la moyenne nationale (2% contre 1.8% pour la moyenne).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'A.P.L.	14 045	14 105	14 006	14 327	14 530	14 491
Total des logements	25 105	25 053	24 979	25 304	25 473	26 020
A.P.L. / Total des logements	55,9%	56,3%	56,1%	56,6%	57,0%	55,7%
/ Taux d'A.P.L. moyen	54,7%	53,0%	52,6%	52,7%	52,7%	52,5%
x Pondération A.P.L.	30%	30%	30%	30%	30%	30%
= Part A.P.L.	0,307	0,319	0,320	0,322	0,325	0,318

En 2014, la part de bénéficiaires aux APL³ à Laval s'élève à 56%, soit 6% supérieur à la moyenne. Cette part a diminué entre 2013 et 2014 plus que la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants.

³ Donnée constatée au 30 juin 2012

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Logements sociaux	6 739	6 797	6 895	6 913	6 935	6 960
Total des logements	25 105	25 053	24 979	25 304	25 473	26 020
Logements sociaux / Total lgts	26,8%	27,1%	27,6%	27,3%	27,2%	26,7%
/ Taux LS moyen	22,6%	22,5%	22,5%	22,6%	22,7%	22,7%
x Pondération LS	15%	15%	15%	15%	15%	15%
= Part logements sociaux	0,178	0,181	0,184	0,181	0,180	0,177

En 2014, la part de logements sociaux à Laval s'élève à 27%, soit supérieur de 18% à la moyenne nationale. Cette part a diminué entre 2013 et 2014 alors que la moyenne a stagné. Comme en 2012 et 2013, le revenu imposable des lavallois en 2014 est inférieur de 17% au revenu moyen mais son évolution a été légèrement supérieur à celle de la moyenne ce qui a été défavorable à la ville dans le classement.

Indice synthétique

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part potentiel financier	0,452	0,442	0,451	0,537	0,536	0,535
+ Part A.P.L.	0,307	0,319	0,320	0,322	0,325	0,318
+ Part logements sociaux	0,178	0,181	0,184	0,181	0,180	0,177
+ Part revenu imposable	0,120	0,119	0,114	0,120	0,121	0,120
= Indice synthétique	1,057	1,060	1,068	1,161	1,162	1,151

L'indice synthétique a diminué en 2014 après avoir connu une forte progression en 2012 et une stagnation en 2013. La ville a rétrogradé dans le classement en passant du 341ème au 364ème rang.

En 2013, on dénombre 981 communes de plus de 10 000 habitants. Ceci signifie que les 736 premières sont éligibles.

Laval se classant à la 364ème place, elle demeure éligible.

Concernant le calcul de la dotation, seule la première moitié des communes de plus de 10 000 habitants, donc les 489 premières, classées en fonction de l'indice synthétique, connaissent une augmentation de leur dotation. Les autres communes éligibles auront une dotation identique à celle de l'année précédente.

Laval se situant dans cette première moitié, elle a bénéficié d'une progression de sa dotation égale à l'indice d'inflation retenu en loi de finances pour 2014, soit 1,013%.

1.3.2.3 La dotation nationale de péréquation

Pour être éligible à la dotation nationale de péréquation, il convient de vérifier deux conditions cumulatives :

- Avoir un potentiel financier à l'habitant inférieur au potentiel financier moyen de la strate démographique majoré de 5%,
- Et avoir un effort fiscal au moins égal à l'effort fiscal de la strate.

Laval vérifiant ces critères est éligible à la dotation nationale de péréquation.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Potentiel financier par habitant	1 068,9	1 132,7	1 138,4	1 067,2	1 092,3	1 114,3
Potentiel financier par hbt strate	1 073,2	1 120,6	1 127,9	1 241,9	1 265,0	1 297,2
Rapport PFin/PFin de la strate	100%	101%	101%	86%	86%	86%
Plafond d'éligibilité au PFin	105%	105%	105%	105%	105%	105%
Effort fiscal commune	1,375	1,365	1,591	1,390	1,494	1,483
Effort fiscal strate	1,276	1,257	1,262	1,127	1,177	1,183
Éligibilité au FNP/DNP	oui	oui	oui	oui	oui	oui

La dotation nationale de péréquation dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement :

- la dotation ne peut pas inférieure à 90% de la dotation de l'année précédente ;
- la dotation ne peut pas excéder 120% de la dotation de l'année précédente.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population DGF	54 499	53 724	54 014	54 429	54 482	54 438
x Ecart de potentiel financier	0,0539	0,0392	0,0407	0,1907	0,1866	0,1909
x Valeur de point	60,1	60,6	64,7	62,6	65,2	67,4
= FNP/DNP initial part principale	177	128	142	650	662	701
- Ecrêtement	0	0	0	479	458	455
= FNP/DNP part principale	177	128	142	171	205	246

Comme prévu et en l'absence de nouvelle réforme, la ville de Laval a vu sa dotation progresser cette année de 20%.

1.4 Les produits des services⁴

Ils s'élèvent à 6 919 m€ en 2014 et proviennent principalement des services périscolaires et jeunesse (23%), des structures de la petite enfance (12%), des activités dans les quartiers (9%), du conservatoire de musique (8%), des produits de la cuisine centrale perçus notamment auprès des établissements d'hébergement des personnes âgées (8%) et des remboursements de frais dont les budgets annexes (intégrant ici le centre communal d'action sociale) et Laval Agglomération (27%).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Vie de quartiers	834	619	544	552	553	590
Périscolaire et jeunesse	1 431	1 418	1 461	1 466	1 543	1 615
Crèches - haltes garderies	793	821	808	818	822	825
Musées et animations culturelles	131	85	89	127	325	111
Conservatoire	479	499	526	521	576	533
Bibliothèque	31	22	19	25	23	25
Sport	39	17	17	14	14	15
Pompes Funèbres	110	137	118	128	143	140
Occupation Domaine Public	131	150	174	181	182	185
Travaux	37	79	32	27	34	32
Budgets Annexes	770	777	781	774	787	884
Autres Remboursements	567	589	646	984	968	955
Personnel mis à disposition	393	408	537	504	396	410
Cuisine centrale	653	639	611	600	594	569
Divers	33	8	10	21	24	21
Sous total	6 433	6 268	6 372	6 742	6 983	6 911
Théâtre	230	85	0	8	9	8
Produit des services	6 663	6 354	6 372	6 750	6 992	6 919

Les produits des services sont en recul de 1% par rapport à 2013.

⁴ Pour les années 2006 à 2010, les produits et dépenses correspondent à une consolidation du budget principal et du budget de la cuisine centrale.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Vie de quartiers	-6,7%	-25,7%	-12,2%	1,5%	0,2%	6,7%
Périscolaire et jeunesse	2,5%	-0,9%	3,0%	0,3%	5,3%	4,7%
Crèches - haltes garderies	0,8%	3,5%	-1,5%	1,2%	0,5%	0,4%
Musées et animations culturelles	-3,3%	-35,2%	4,7%	43,2%	155,2%	-65,9%
Conservatoire	2,2%	4,1%	5,4%	-1,0%	10,6%	-7,4%
Bibliothèque	-4,1%	-27,7%	-14,0%	29,5%	-7,4%	9,1%
Sport	-17,4%	-57,3%	0,9%	-18,6%	3,0%	6,2%
Pompes Funèbres	4,9%	23,9%	-13,9%	8,5%	12,2%	-2,1%
Occupation Domaine Public	7,1%	14,2%	15,8%	3,9%	0,6%	2,1%
Travaux	-3,2%	110,4%	-59,3%	-14,9%	24,3%	-6,1%
Budgets Annexes	2,8%	1,0%	0,5%	-0,9%	1,7%	12,3%
Autres Remboursements	11,0%	4,0%	9,6%	52,4%	-1,6%	-1,3%
Personnel mis à disposition	0,8%	3,8%	31,6%	-6,1%	-21,5%	3,6%
Cuisine centrale	-2,7%	-2,1%	-4,5%	-1,7%	-1,1%	-4,2%
Divers	-8,5%	-76,7%	32,6%	104,1%	13,6%	-10,6%
Sous total	1,4%	-2,6%	1,7%	5,8%	3,6%	-1,0%
Produit des services	0,8%	-4,6%	0,3%	5,9%	3,6%	-1,0%

Entre 2013 et 2014, certaines recettes ont augmenté de manière significative :

- Les remboursements des budgets annexes (+12% soit 97 m€ supplémentaires) ;
- Les recettes issues de la tarification des centres de loisirs (+5% soit 72m€) ;
- Les recettes issues des activités des maisons de quartier (+7% soit 37m€) ;
- Le personnel mis à disposition qui, contrairement aux deux dernières années, affiche une progression de 4% (soit 14m€ supplémentaires).

A l'inverse, d'autres ont diminué de manière encore plus significative :

- les recettes des musées et animations culturelles ont baissées, du fait notamment de travaux d'archéologie préventive qui n'ont pas été réalisés (-66% soit 214m€ en moins) ;
- les recettes issues de la tarification des activités du conservatoires (-7% soit 42m€) ;
- les ventes de la cuisine centrale (-4% soit 25m€ en moins).

1.5 Les autres produits de fonctionnement courant

1.5.1 Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes se composent principalement des droits de mutation (36%), de la taxe sur l'électricité (29%) et des droits de stationnement sur le domaine public (21%).

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Droits de mutation	951	1 052	1 364	1 229	1 276	1 184
Taxe électricité	928	933	921	942	995	944
Droits de stationnement	474	498	470	565	641	679
Taxe publicité	79	45	153	303	315	349
Occupation du domaine public	37	64	61	61	45	52
Droits de place	70	70	69	69	63	64
Impot spectacle	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	88	118	107	0
Autres impôts et taxes	2 540	2 662	3 125	3 287	3 441	3 273

En 2014, les hausses respectives de 16%, 11% et 6% de l'occupation du domaine public, de la taxe publicité et des droits de stationnement n'ont pas permis de compenser les fortes baisses des droits de mutation (-7% soit 92m€ en moins) et de la taxe électricité (-5% soit 51m€ en moins), conduisant au final à une diminution de 5% de ces recettes.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Droits de mutation	4,5%	10,6%	29,7%	-9,9%	3,8%	-7,2%
Taxe électricité	0,3%	0,5%	-1,3%	2,3%	5,7%	-5,1%
Droits de stationnement	7,5%	5,1%	-5,7%	20,3%	13,4%	6,0%
Taxe publicité	34,7%	-43,0%	240,0%	98,2%	4,0%	11,0%
Occupation du domaine public	7,2%	74,8%	-4,3%	-0,1%	-26,7%	15,7%
Droits de place	-1,8%	0,2%	-2,5%	0,0%	-8,6%	2,5%
Impot spectacle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres impôts et taxes	5,2%	4,8%	17,4%	5,2%	4,7%	-4,9%

1.5.2 Subventions et participations

Elles se composent essentiellement des subventions de la caisse d'allocations familiales pour les crèches, haltes garderie et centres de loisirs (62%).

en milliers d'euro

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Vie des quartiers	73	39	37	106	89	128
Jeunesse	504	522	495	516	474	736
Crèches - haltes garderies	1 675	1 679	1 960	2 018	2 073	2 138
Musées et animations culturelles	39	17	17	42	30	27
Bibliothèque	4	0	0	1	1	0
Conservatoire	190	195	199	194	196	248
Autres subventions	310	212	264	162	243	544
Emplois Jeunes	0	0	0	0	0	0
Gymnases	74	113	101	106	99	110
Taxe sur les spectacles	0	42	21	0	0	0
Autres	12	30	61	109	208	567
Subventions et particip. hs théâtre	2 881	2 848	3 155	3 252	3 412	4 498
Théâtre	255	432	182	178	188	134
Subventions et participations	3 136	3 280	3 336	3 430	3 600	4 632

Elles ont progressé de 29% entre 2013 et 2014 ceci s'expliquant entre autres, par le Fonds de Soutien aux Communes touchées par le redéploiement des armées (500m€) ; par les subventions de l'Etat pour les parcours éducatifs (258 m€ en 2014 contre 81 m€ en 2013) ; par les subventions de la CAF pour les TAP (129m€) et une augmentation significative des subventions relatives au Contrat Enfant Jeunesse (364m€ contre 248m€ en 2013).

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Vie des quartiers	11,9%	-46,3%	-5,2%	186,8%	-16,4%	44,0%
Jeunesse	7,9%	3,5%	-5,2%	4,2%	-8,1%	55,4%
Crèches - haltes garderies	5,0%	0,2%	16,7%	2,9%	2,8%	3,1%
Musées et animations culturelles	-7,3%	-56,9%	0,0%	147,5%	-29,4%	-9,4%
Bibliothèque	-100,0%	-100,0%	0,0%	0,0%	-28,7%	-100,0%
Conservatoire	5,5%	2,4%	1,9%	-2,4%	1,0%	26,9%
Autres subventions	11,9%	-31,8%	24,9%	-38,9%	50,5%	123,9%
Gymnases	8,3%	52,8%	-10,4%	5,3%	-6,5%	10,4%
Autres	115,8%	148,0%	104,0%	77,5%	91,6%	172,1%
Subventions et particip. hs théâtre	9,3%	-1,2%	10,8%	3,1%	4,9%	31,8%
Subventions et participations	8,1%	4,6%	1,7%	2,8%	5,0%	28,7%

1.5.3 Atténuation de charges

Les produits d'atténuation de charges se composent des remboursements sur frais de personnel.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rbst frais de personnel	236	198	164	216	193	204
Stocks	49	53	0	0	0	0
Atténuations de charge	285	251	164	216	193	204

1.5.4 Autres produits de gestion courante

Ils se composent principalement des loyers et des redevances d'affermage. On observe une baisse significative de 24% sur ce poste qui s'explique principalement par le manque à gagné suscité par l'arrêt du versement du loyer au titre du foyer logement du rocher fleuri (153m€ de loyer en moins).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Loyers	283	297	314	456	536	373
Redevance fermiers	140	136	144	151	154	153
Autres	1	1	1	1	1	1
Autres produits de gestion	424	435	458	608	691	528

1.6 Les produits exceptionnels

Ils se composent principalement des indemnités de sinistre, des indemnités suite à jugement, de la TVA déductible sur des opérations de revente.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indemnités de sinistre	82	24	28	22	104	176
Indemnités suite à jugement	308	0	0	0	0	0
Récupération TVA	24	29	43	49	329	62
Remboursement EDF	0	0	272	0	1	24
Produits financiers	1	1	1	0	0	0
Autres produits exceptionnels	13	14	31	59	85	61
Produits except. et financiers	428	67	374	130	518	323

La ville a bénéficié en 2014 d'un niveau important d'indemnités de sinistre faisant notamment suite à l'incendie dans les locaux municipaux rue Davout.

2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant, qui s'élèvent en 2014 à 62 362 m€, se composent principalement des dépenses de personnel (71%) et des charges à caractère général (19%).

en milliers d'euro

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges générales	10 348	10 419	11 107	11 878	12 295	12 006
+ Charges de personnel	38 581	39 154	39 672	41 329	42 348	43 883
+ Autres charges de gestion	6 784	6 436	6 317	5 824	6 551	6 166
- Travaux en régie	840	613	672	642	328	351
= Charges hors théâtre & parking	54 873	55 396	56 425	58 389	60 867	61 704
+ Parkings	0	0	0	0	0	0
+ Théâtre	778	903	805	738	761	659
= Charges de fonct. courant	55 651	56 299	57 229	59 127	61 628	62 362

En 2014, elles ont progressé de 1.2%.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Charges générales	3,0%	0,7%	6,6%	6,9%	3,5%	-2,4%
Charges de personnel	2,6%	1,5%	1,3%	4,2%	2,5%	3,6%
Autres charges de gestion	-1,9%	-5,1%	-1,9%	-7,8%	12,5%	-5,9%
Charges hors théâtre & parking	2,4%	1,0%	1,9%	3,5%	4,2%	1,4%
Charges de fonct. courant	2,3%	1,2%	1,7%	3,3%	4,2%	1,2%

2.1.1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2014 à 12 006m€ hors fournitures des travaux en régie. Les principales dépenses concernent les énergies (28%) et l'alimentation (10%).

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Energies	2 704	2 692	3 046	3 355	3 500	3 358
Alimentation	1 016	1 027	1 158	1 232	1 208	1 234
Fournitures	806	841	902	824	809	797
Maintenance	674	673	686	755	704	746
Publicité, relations publiques	533	536	547	552	673	568
Locations mobilières	765	675	556	716	710	503
Affranchissement et télécom	323	317	298	292	303	320
Honoraires	238	212	231	319	354	262
Locations immobilières	466	532	487	418	449	574
Assurances	279	296	307	344	297	298
Petit équipement	593	545	596	512	482	507
Voirie	232	315	261	274	269	267
Transports	188	170	194	178	183	240
Déplacements et réceptions	126	130	86	88	112	102
Fournitures d'entretien	111	109	89	102	90	98
Formation	65	68	78	81	77	126
42ème RT	0	0	249	391	337	152
Autres charges générales	878	940	981	1 078	1 559	1 667
Charges générales hs travx régie	9 996	10 079	10 752	11 511	12 118	11 821
Matériaux travaux en régie	352	340	356	367	178	186
Charges à caract. gl hs pkg & théâtre	10 348	10 419	11 107	11 878	12 295	12 006
Parkings	0	0	0	0	0	0
Théâtre	778	720	175	170	188	134
Charges à caract. général	11 126	11 139	11 282	12 048	12 483	12 140

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Energies	4,4%	-0,4%	13,1%	10,2%	4,3%	-4,1%
Alimentation	4,0%	1,1%	12,8%	6,4%	-2,0%	2,1%
Fournitures	-0,2%	4,3%	7,2%	-8,6%	-1,9%	-1,4%
Maintenance	2,1%	-0,2%	1,9%	10,2%	-6,8%	6,0%
Publicité, relations publiques	1,3%	0,5%	2,1%	1,0%	21,8%	-15,5%
Locations mobilières	-8,0%	-11,8%	-17,5%	28,7%	-0,8%	-29,1%
Affranchissement et télécom	-0,2%	-1,9%	-5,8%	-2,0%	3,7%	5,6%
Honoraires	2,0%	-10,7%	8,6%	38,1%	11,2%	-26,0%
Locations immobilières	4,3%	14,3%	-8,6%	-14,2%	7,5%	27,8%
Assurances	1,4%	6,1%	3,7%	12,2%	-13,8%	0,6%
Petit équipement	-3,1%	-8,0%	9,4%	-14,2%	-5,7%	5,2%
Voirie	2,8%	35,7%	-17,0%	4,7%	-1,8%	-0,8%
Transports	5,0%	-9,6%	14,4%	-8,4%	3,1%	31,0%
Déplacements et réceptions	-4,2%	3,2%	-34,2%	2,2%	28,0%	-8,9%
Entretien	-2,3%	-0,9%	-18,4%	14,1%	-11,6%	9,0%
Formation	14,4%	5,9%	13,2%	5,0%	-4,9%	63,4%
Autres charges générales	13,7%	7,1%	4,3%	9,9%	44,7%	6,9%
Charges générales hs travx régie	3,4%	0,8%	6,7%	7,1%	5,3%	-2,5%
Charges à caract. gl hs pkg & théâtre	3,0%	0,7%	6,6%	6,9%	3,5%	-2,4%
Charges à caract. général	1,8%	0,1%	1,3%	6,8%	3,6%	-2,7%

Les charges à caractère général ont diminué de 2,7% entre 2013 et 2014.

Au sein des dépenses qui ont fortement progressé, on note les dépenses suivantes :

- Les locations immobilières principalement du fait du loyer versé pour le local de la médiapole (160 m€) ;
- Le compte « études et recherches » qui a progressé de 63 m€ en raison des contrôles mis en œuvre les bâtiments pour la légionellose et les vérifications électriques ;
- Le transport a également augmenté avec la mise en place des parcours éducatifs ;
- La formation du fait de la mise en place d'un plan de formation spécifique ;
- La maintenance et l'entretien notamment suite à la mise en place des jets d'eau dans la Mayenne (23m€ de maintenance) ainsi que des sinistres survenus sur les bornes de la rue du Val de Mayenne (21m€) pour lesquels la ville a bénéficié d'un remboursement par l'assurance.

Ces hausses ont cependant été plus que compensées par la diminution des dépenses suivantes :

- Les locations mobilières à la suite de l'acquisition de la nouvelle infrastructure du système d'information ;
- Le passage en délégation de service public (DSP) de la chaufferie du quartier Ferrié pour laquelle la ville achetait le combustible et refacturait aux entités présentes sur le site ce qui les concernait ;
- Les énergies en baisse de 143 m€ principalement en raison de la relative douceur de l'hiver,
- Les dépenses de publicité et de relations publiques qui ont retrouvé leurs niveaux des années préalables à 2013.

2.1.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2014 à 43 717 m€. Elles se composent de la rémunération du personnel (70%) et des charges sociales (28%).

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rémunération personnel	27 346	27 767	28 248	29 286	29 800	30 824
Charges sociales	10 746	10 898	10 985	11 467	11 840	12 398
CNFPT	228	242	235	217	246	252
Médecine du travail	152	132	58	145	210	170
Cessation progressive d'activité	95	96	0	0	0	0
FJT	0	0	146	214	249	237
Autres	14	19	0	0	3	0
Charges de personnel	38 581	39 154	39 672	41 329	42 348	43 883
Travaux en Régie	488	273	316	275	150	165
Charges de personnel nettes	38 093	38 880	39 356	41 054	42 199	43 717

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Rémunération personnel	2,4%	1,5%	1,7%	3,7%	1,8%	3,4%
Charges sociales	2,9%	1,4%	0,8%	4,4%	3,3%	4,7%
CNFPT	2,0%	6,0%	-3,0%	-7,4%	13,2%	2,4%
Cessation progressive d'activité	-78,5%	1,5%	-100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges de personnel	2,6%	1,5%	1,3%	4,2%	2,5%	3,6%
Charges de personnel nettes	2,8%	2,1%	1,2%	4,3%	2,8%	3,6%

Elles ont progressé en 2014 de 3,6%, plusieurs facteurs expliquant ce niveau de hausse :

- L'augmentation de la part patronale CNRACL de 1.55% ;
- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires courant septembre 2013 qui avait déjà permis d'expliquer l'augmentation des dépenses en 2013 et qui s'accroît en 2014, année pleine de mise en œuvre ;
- La revalorisation des catégories C.

2.1.3 Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèvent en 2014 à 6 691 m€. Elles se composent principalement des subventions aux associations (40%), de la subvention au CCAS (28%) et des contributions aux écoles privées (15%).

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions aux associations	2 587	2 615	2 542	2 574	2 687	2 645
Subvention CCAS	2 670	2 285	2 324	1 790	2 300	1 900
Subvention théâtre	0	183	630	568	573	525
Subvention écoles privées	1 056	1 063	986	965	1 003	1 027
Autres subventions	0	0	0	0	0	0
Elus	420	421	418	434	497	516
Créances irrécouvrables	41	45	42	57	62	74
Autres	11	7	5	4	4	4
Autres charges gestion courante	6 784	6 619	6 947	6 392	7 124	6 691

La baisse significative de la subvention au CCAS résulte en partie d'un allègement des charges pour les aides à domicile.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Subventions aux associations	0,4%	1,1%	-2,8%	1,3%	4,4%	-1,6%
Subvention CCAS	-6,6%	-14,4%	1,7%	-23,0%	28,5%	-17,4%
Subvention écoles privées	-0,5%	0,7%	-7,3%	-2,1%	3,9%	2,5%
Elus	4,2%	0,3%	-0,8%	3,8%	14,4%	3,9%
Autres charges gestion courante	-0,3%	-2,4%	4,9%	-8,0%	11,5%	-6,1%

2.2 Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts

Elles s'élèvent en 2014 à 1 033 m€ et se composent principalement de la subvention au budget parking et des indemnités reversées au délégataire en cas d'utilisation des places de stationnement (article 3 de la convention DSP).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subvention pompes funèbres	0	0	0	0	0	0
Subvention budget parkings	234	517	487	525	613	653
Titres annulés	29	18	9	33	32	87
Ligne de trésorerie	4	1	30	15	13	39
Bonification intérêts Méduane	154	55	21	19	24	9
Zac gare	680	0	0	0	0	0
TVA	18	0	106	0	355	1
Autres	137	63	90	45	117	245
Dépenses except. et financières	1 256	654	743	637	1 155	1 033

L'augmentation de la subvention au budget parking s'explique par l'indemnité versée à URBIS PARK du fait de la non-exploitation du parking nord de la gare SNCF.

A cela s'ajoute une dépense exceptionnelle relative aux indemnités versées aux commerçants suite aux travaux effectués place de la Trémoille (157m€).

3 ANALYSE DE LA DETTE

Intérêts des emprunts						
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts échus	3 362	3 375	3 329	3 159	2 792	2 947
+ Solde intérêts non échus	-203	-133	-68	-197	-89	-96
- Intérêts récupérables	0	40	79	77	74	71
- Solde intérêts récup. non échus	0	40	-1	0	-1	-2
+ Solde Swap	354	380	2 173	2 548	2 335	2 489
= Intérêts courus des emprunts	3 513	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270

A partir de 2013, l'échéance du Swap €/CHF n'a pas été payée mais provisionnée en raison du contentieux de la ville de Laval avec la banque DEPFA. Par souci de lisibilité des comparaisons pluriannuelles, ce Swap a été ici réintégré dans "solde Swap". La charge financière a augmenté de l'ordre de 300 m€ en 2014, principalement en raison de l'appréciation du franc Suisse par rapport à l'euro.

Capital des emprunts						
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capital remboursé	5 601	5 974	6 508	6 495	6 744	6 907
+ Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
- Capital récupérable	39	51	54	55	57	60
= Remboursement capital	5 563	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846

En 2014, l'annuité de dette a fortement augmenté résultant d'une augmentation du taux moyen et de l'encours de dette qui ne permettent pas de compenser la hausse du remboursement de capital.

Annuité de dette						
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts des emprunts	3 513	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270
+ Remboursement de capital	5 563	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846
= Annuité de dette	9 076	9 464	11 812	11 874	11 652	12 117

En 2014, l'encours de dette mobilisé à long terme a augmenté de 4%.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours 1er janvier	89 260	88 858	84 666	83 649	81 673	79 465
+ Transfert encours parking	-4 000	0	0	0	0	0
= Encours 1er janvier recalé	85 260	88 858	84 666	83 649	81 673	79 465
- Remboursement capital	5 601	5 974	6 508	6 495	6 744	6 907
+ Emprunt	9 200	1 781	5 492	4 519	4 537	10 005
= Encours long terme 31/12	88 858	84 666	83 649	81 673	79 465	82 563
+ emprunt moyen terme (prêt relais)					2 200	2 200
= encours total mobilisé	88 858	84 666	83 649	81 673	81 665	84 763
+ reporté sur n+1	1 700	1 900	1 518	4 238	3 502	800
= encours total contracté	90 558	86 566	85 167	85 911	85 167	85 563

L'année 2014 est principalement marquée par la renégociation d'un des emprunts toxiques de DEXIA qui se décompose en deux parties :

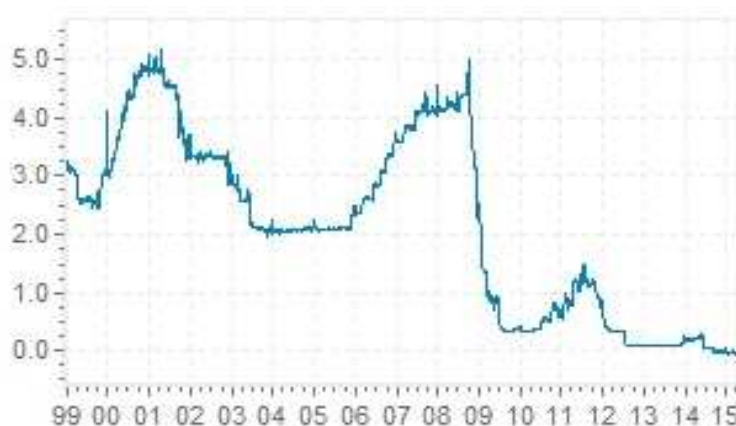
- La renégociation du prêt initial auprès de la SFIL pour un montant de 8.169M€ à un taux fixe de 4,36% sur la durée résiduelle de 9 ans intégrant l'indemnité de refinancement de 500m€ ;
- Une augmentation du montant emprunté auprès de la SFIL de 6M€ à un taux fixe de 2.45% sur la durée de 15 ans.

En 2014, il ressort un taux d'intérêt moyen, après swap, de 4%, en très légère augmentation par rapport à 2013, ceci s'expliquant par essentiellement par la sécurisation d'un prêt. Ce dernier était indexé en 2013 sur le TAM dont le niveau est historiquement bas (il était à 0,10% à la fin de l'année 2014 contre 3,99% au 31 décembre 2008). Il en a résulté un taux payé en 2013 de 0,43%. A la fin de l'année 2013, la ville a arbitré en faveur d'un taux fixe de 2,31% qui perdurera jusqu'à l'extinction du prêt, soit 2028.

Taux d'intérêt moyen

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts échus	3 362	3 375	3 329	3 159	2 792	2 876
+ Solde Swap	354	380	2 173	2 548	2 335	2 489
= Intérêts échus des emprunts	3 716	3 755	5 503	5 707	5 126	5 365
÷ Encours au 1er janvier	89 260	88 858	84 666	83 649	83 873	81 665
= Taux d'intérêt moyen	4,2%	4,2%	4,3%	4,3%	3,9%	4,0%
Taux moyen yc surcoût swap	4,2%	4,2%	6,5%	6,8%	6,1%	6,6%

Euribor 12 mois



Source : <http://fr.global-rates.com/taux-de-interets/euribor/1999.aspx>

Structure de l'encours de dette long terme au 31/12/2014⁵

Emprunts à taux fixes	54 281	64%
sur la durée du contrat	49 058	58%
"révisable"	5 223	6%
Emprunts à taux variables capés	0	0%
Emprunts à taux variables	9 828	12%
Livret A	1 280	2%
Euribor	8 392	10%
TAM	156	0%
Emprunts structurés	20 655	24%
risque faible	10 650	13%
risque moyen	0	0%
risque élevé	0	0%
risque très élevé	10 004	12%

⁵ En milliers d'euro, après opérations de couverture

4 LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement et des produits de cession.

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
FCTVA	1 726	839	1 156	1 417	882	1 767
+ TLE et taxe d'aménagement	269	298	252	353	271	201
+ Cessions	613	2 063	420	489	398	2 825
= Ressources propres d'invest.	2 608	3 200	1 828	2 259	1 550	4 793

En 2014 la part des dépenses éligibles au FCTVA⁶ s'élève à 87%.

La taxe d'aménagement évolue au gré de la délivrance d'autorisation de construire et d'achèvement de construction et dépend de la S.H.O.N. (surface hors œuvre nette) réalisée. En 2014, elle s'élève à 201 m€, et connaît ainsi une forte baisse par rapport aux années précédentes.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses équipement n-2*	9 974	0	0	0	0	0
Dépenses équipement n-1*	6 907	9 044	8 631	10 370	8 902	12 862
Total dépenses d'équipement	16 881	9 044	8 631	10 370	8 902	12 862
FCTVA	1 726	839	1 156	1 417	882	1 767
Part des dépenses éligibles	65%	59%	85%	86%	63%	87%

* y compris matériaux des travaux en régie

En 2014, les cessions se sont élevées à 2 825m€. Les principales ventes ont été :

- Les terrains de la gare rue des 3 régiments et place de la gare à la SPLA (1,7M€)
- Les baux emphytéotiques rue Charles Toutain (482m€)
- Le bâtiment 45 au quartier Ferrié (200m€)
- Le logement de fonction groupe scolaire (181m€)

5 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers d'euro	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement courant	68 067	68 349	69 589	71 146	72 713	73 622
- Charges fonctionnement courant	55 651	56 299	57 229	59 127	61 628	62 362
= Excédent brut courant	12 415	12 050	12 360	12 019	11 085	11 260
+ Produits exceptionnels	428	67	374	130	518	323
- Dépenses exceptionnelles	1 256	654	743	637	1 155	1 033
= Epargne de gestion	11 587	11 463	11 991	11 512	10 448	10 550
- Intérêts de la dette	3 513	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270
= Epargne brute	8 074	7 921	6 634	6 079	5 483	5 280
- Remboursement de capital	5 563	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846
= Epargne nette	2 512	1 999	179	-362	-1 203	-1 567
+ RPI hors cessions	1 995	1 137	1 408	1 770	1 153	1 968
= CAF hors cessions	4 507	3 136	1 587	1 408	-51	401
+ Cessions	613	2 063	420	489	398	2 825
= Capacité d'autofinancement	5 120	5 199	2 007	1 897	347	3 226

En 2014, le bénéfice de la subvention de l'Etat à hauteur de 500 m€ au titre du Fonds de Soutien aux Communes touchées par le redéploiement des armées a permis de maintenir le niveau de l'épargne de gestion qui a progressé de 110 m€ par rapport à 2013. Toutefois,

⁶ Il s'agit des dépenses réalisées en 2013

cette progression a été insuffisante pour financer la progression de l'annuité de dette conduisant à une dégradation de l'épargne nette de 364 m€ qui se fixe alors à -1,5 M€. Toutefois, un volume important de cessions et le niveau de FCTVA perçu au titre des investissements réalisés en 2013 ont permis de reconstituer une capacité d'autofinancement.

6 LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2014 à 14 012m€ pour 3 957m€ de subventions, soit une dépense nette de 10 554m€ en intégrant l'indemnité de refinancement de l'emprunt toxique de DEXIA.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'investissement	10 431	9 001	10 914	7 337	14 221	14 012
+ indemnité de refinancement						500
- Subvention d'investissement	964	803	2 815	3 080	2 698	3 957
= Dépenses nettes	9 466	8 198	8 099	4 257	11 523	10 554

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement en 2014 ont été :

- La rénovation urbaine des pommeraies (3 571m€)
- Le PEM (pôle d'Echange Multimodal) (2 542m€)
- Les abords de la Gare (575m€)
- La rue Crossardière (475m€)
- Le stade Francis Le Basser (385m€)
- Les Bateaux lavois (374m€)
- Le quartier Ferrié (370m€)
- Les abords du Château neuf (244m€)
- L'acquisition du terrain dans le quartier de la gare auprès de RFF (200m€)

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais non mandatées⁷:

- Le stade Francis Le Basser (316m€)
- Le Château neuf (279m€)
- Saint Julien (150m€)
- La rue Crossardière (290m€)

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subventions hors amendes	700	585	2 351	2 611	2 279	3 523
Dépenses H.T.*	7 801	7 006	8 544	5 394	10 710	11 302
Taux moyen subventions	9%	8%	28%	48%	21%	31%

* : dépenses H.T des chapitres 20, 21 et 23

En 2014, la ville a encaissé 3.5M€ de subventions, ce qui représente le niveau le plus élevé de subventions des 5 dernières années.

Financement de l'investissement

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capacité d'autofinancement	5 120	5 199	2 007	1 897	347	3 226
+ Subventions	964	803	2 815	3 080	2 698	3 957
+ Emprunt	9 200	1 781	5 492	4 519	4 537	10 005
= Financement des invest.	15 284	7 783	10 313	9 496	7 582	17 188
- Dépenses d'investissement	10 431	9 001	10 914	7 337	14 221	14 012
- indemnité de refinancement						500
= Variation excédent de clôture	4 853	-1 218	-600	2 159	-6 639	2 676

⁷ Pour les autorisations de programme, il s'agit des engagements de marchés qui seront payés sur plusieurs années et qui ne sont pas forcément intégrés dans les dépenses reportées.

En 2014, l'épargne nette dégagée ainsi que les ressources propres d'investissement ont permis de financer les investissements.

L'excédent global de clôture a augmenté de 2 676m€ ce qui le porte à 2 445m€, 3 446m€ en tenant compte des reports.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent global de clôture n-1	1 214	6 068	4 849	4 249	6 408	-231
+ Variation excédent de clôture	4 853	-1 218	-600	2 159	-6 639	2 676
= Excédent global de clôture n	6 068	4 849	4 249	6 408	-231	2 445
- reports en dépense						2 389
+ reports en recette						3 390
= Excédent global de clôture net						3 446

LES BUDGETS ANNEXES

7 BUDGET DE L'EAU

7.1 Synthèse

Il ressort du compte administratif 2014 du budget de l'eau une situation financière satisfaisante, la capacité d'autofinancement s'élevant à 1 542 m€.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement courant	5 915	5 942	5 481	5 336	5 564	5 692
- Charges fonctionnement courant	4 094	4 149	3 735	3 575	4 121	4 135
= Excédent brut courant	1 821	1 794	1 746	1 762	1 443	1 556
+ Produits exceptionnels	0	8	1	5	79	12
- Dépenses exceptionnelles	271	335	76	183	105	26
= Epargne de gestion	1 550	1 467	1 671	1 584	1 416	1 542
- Intérêts de la dette	36	25	15	8	2	0
= Epargne brute	1 514	1 442	1 656	1 576	1 415	1 542
- Remboursement de capital	309	161	171	126	80	0
= Epargne nette	1 205	1 281	1 486	1 450	1 334	1 542
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne nette	1 205	1 281	1 486	1 450	1 334	1 542
+ Cessions	0	2	0	0	1	3
+ Subventions	170	501	1 216	440	473	102
+ Remboursement avances						20
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	1 376	1 784	2 702	1 890	1 808	1 667
- Dépenses d'investissement	2 190	3 376	1 577	1 272	1 570	737
= Variation excédent de clôture	-815	-1 592	1 125	618	238	930

L'autofinancement et les subventions ont excédé le besoin de financement des investissements conduisant à un accroissement de l'excédent global de clôture de l'ordre de 900 m€ lequel se fixe à 2 999 m€ après prise en compte des reports.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent global de clôture n-1	2 664	1 850	258	1 382	2 001	2 239
+ Variation excédent de clôture	-815	-1 592	1 125	618	238	930
= Excédent global de clôture n	1 850	258	1 382	2 001	2 239	3 169
- Reports en dépense						537
+ Reports en recette						367
= Excédent global de clôture net						2 999

7.2 Produits de fonctionnement courant

En 2014, les produits de fonctionnement courant s'élèvent à 5 692 m€ dont 1 604 m€ de prélèvement pour l'agence de l'eau et le fonds départemental.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitation	4 432	4 287	3 952	3 724	3 872	3 978
Autres produits	109	104	97	152	97	109
Sous total	4 542	4 391	4 048	3 876	3 969	4 087
Redevance pollution	674	774	715	719	777	767
Fonds départemental	699	777	718	742	818	837
Produits fonctionnement courant	5 915	5 942	5 481	5 336	5 564	5 692

Les produits d'exploitation ont augmenté de 2% en 2014.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Produits d'exploitation	-2.1%	-3.3%	-7.8%	-5.8%	4.0%	2.7%
Autres produits	-0.1%	-4.9%	-7.0%	56.8%	-35.8%	11.6%
Sous total	-2.1%	-3.3%	-7.8%	-4.3%	2.4%	3.0%
Produits fonctionnement courant	-0.8%	0.5%	-7.8%	-2.6%	4.3%	2.3%

7.3 Charges de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant, qui s'élèvent en 2014 à 4 135 m€, se composent des charges à caractère général (61%), des dépenses de personnel (23%) et des versements des produits collectés pour l'agence de l'eau (16%).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges générales	2 528	2 441	2 231	2 106	2 414	2 513
+ Charges de personnel	871	930	915	918	952	960
+ Atténuation de produits	695	767	576	522	732	629
+ Autres charges de gestion	0	11	13	28	23	34
= Charges fonct. courants	4 094	4 149	3 735	3 575	4 121	4 135

Entre 2013 et 2014, elles ont augmenté de 0,3%.

	Moyenne 09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Charges générales	-0.1%	-3.4%	-8.6%	-5.6%	14.6%	4.1%
Charges de personnel	2.0%	6.7%	-1.6%	0.4%	3.7%	0.8%
Autres charges de gestion	0.0%	s.o.	20.7%	110.8%	-19.0%	50.1%
Charges fonct. courants	0.2%	1.3%	-10.0%	-4.3%	15.3%	0.3%

7.3.1 Charges à caractère général

En 2014, elles s'élèvent à 2 513m€ dont 830 m€ de versement au fonds départemental. Les charges propres s'élèvent donc à 1 683 m€ et se composent principalement des dépenses d'électricité (18%), des produits de traitement (11%), de la maintenance (5%), des frais d'administration générale (28%) et de la redevance prélèvement (5%).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Electricite	245	255	293	306	295	296
Produits de traitement	226	209	251	240	208	190
Maintenance	136	75	85	82	112	79
Remboursement de frais	430	416	429	405	404	472
Redevance prélèvement	218	290	290	234	90	85
Autres charges propres	526	543	555	526	563	560
Sous total	1 781	1 788	1 903	1 793	1 672	1 683
Fonds départemental	746	654	328	313	742	830
Charges générales	2 528	2 441	2 231	2 106	2 414	2 513

Hors reversement au fonds départemental, les charges à caractère général ont augmenté de 0,6%.

	Moyenne					
	09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Electricite	3.8%	3.8%	15.2%	4.3%	-3.4%	0.2%
Produits de traitement	-3.4%	-7.5%	19.9%	-4.5%	-13.0%	-8.8%
Maintenance	-10.3%	-45.0%	14.2%	-3.3%	36.1%	-29.5%
Remboursement de frais	1.9%	-3.3%	3.0%	-5.5%	-0.3%	16.8%
Redevance prélèvement	-17.2%	33.0%	0.0%	-19.3%	-61.7%	-5.5%
Autres charges propres	1.3%	3.3%	2.2%	-5.2%	7.0%	-0.4%
Sous total	-1.1%	0.4%	6.5%	-5.8%	-6.7%	0.6%
Fonds départemental	2.1%	-12.4%	-49.8%	-4.6%	137.0%	11.8%
Charges générales	-0.1%	-3.4%	-8.6%	-5.6%	14.6%	4.1%

7.3.2 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2014 à 960 m€. Elles se composent essentiellement de la rémunération du personnel (72%) et des charges sociales (28%)

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rémunération personnel	621	659	656	659	682	684
Charges sociales	235	254	252	251	263	268
CNFPT	5	5	5	5	5	5
Autres	10	11	1	3	2	3
Charges de personnel	871	930	915	918	952	960

La progression des dépenses de personnel entre 2013 et 2014 a été de 0,8%.

	Moyenne					
	09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Rémunération personnel	2.0%	6.0%	-0.4%	0.4%	3.5%	0.4%
Charges sociales	2.7%	8.4%	-0.9%	-0.4%	4.7%	1.9%
CNFPT	1.7%	7.7%	0.0%	-9.5%	12.6%	-1.0%
Autres	-23.7%	9.4%	-90.1%	205.4%	-32.5%	16.0%
Charges de personnel	2.0%	6.7%	-1.6%	0.4%	3.7%	0.8%

7.4 Analyse de la dette

Intérêts des emprunts

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts courus	36	25	15	8	2	0
- Intérêts récupérables	0	0	0	0	0	0
= Intérêts des emprunts	36	25	15	8	2	0

Capital des emprunts

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capital remboursé	317	161	171	126	80	0
- Capital récupérable	8	0	0	0	0	0
= Remboursement capital	309	161	171	126	80	0

Evolution de l'encours de dette

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours 1er janvier	855	538	377	206	80	0
- Remboursement capital	317	161	171	126	80	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Encours 31/12	538	377	206	80	0	0

En 2014, ne subsiste plus aucun emprunt sur le budget de l'eau, l'intégralité de la dette ayant été remboursée.

7.5 Les investissements

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2014 à 737 m€ pour 102 m€ de subventions, soit une dépense nette de 635 m€.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'investissement	2 190	3 376	1 577	1 272	1 570	737
- Subvention d'investissement	170	501	1 216	440	473	102
= Dépenses nettes	2 020	2 875	361	832	1 097	635

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement en 2014 ont été :

- Le gros entretien du réseau (111 m€) ;
- La suppression des branchements plomb (187 m€) ;
- Le gros entretien de l'usine et des châteaux d'eau (162 m€) ;
- Les études et les travaux du schéma directeur (214 m€) ;

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Gros entretien réseau	177	381	634	369	356	111
Entretien usine et châteaux d'eau	194	193	0	336	122	162
Branchements plomb	383	485	113	325	364	187
Déplacement prise d'eau	1 307	2 121	269	22	0	0
Analyseur surveillance qualité eau	0	0	0	0	33	0
Débitmètres	0	0	286	0	6	0
Travaux schéma directeur	0	0	0	0	599	210
Etude schéma directeur	0	50	21	184	52	4
Autres	130	146	255	35	39	63
Total investissements	2 190	3 376	1 577	1 272	1 570	737

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais pas mandatées, lesquelles s'élèvent à 508 m€ dont :

- Le gros entretien du réseau (163 m€) ;
- Les études et travaux du schéma directeur (70 m€) ;
- L'usine des eaux (120 m€)
- Les branchements plomb (101m€)

Financement de l'investissement

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Épargne nette	1 205	1 281	1 486	1 450	1 334	1 542
+ Cessions	0	2	0	0	1	3
+ Subventions	170	501	1 216	440	473	102
+ Remboursement avances						20
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	1 376	1 784	2 702	1 890	1 808	1 667
- Dépenses d'investissement	2 190	3 376	1 577	1 272	1 570	737
= Variation excédent de clôture	-815	-1 592	1 125	618	238	930

L'épargne nette (1 542 m€) et les subventions (102 m€) ont couvert les dépenses d'investissement (737 m€) et permet de dégager un excédent global de clôture à hauteur de 930 m€.

8 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

8.1 Synthèse

Il ressort du compte administratif 2014 du budget de l'assainissement une situation financière satisfaisante, la capacité d'autofinancement s'élève à 1 405 m€.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement courant	4 000	4 379	4 301	4 676	5 256	4 988
- Charges fonctionnement courant	2 621	2 661	2 714	2 724	3 000	3 071
= Excédent brut courant	1 378	1 718	1 588	1 952	2 256	1 917
+ Produits exceptionnels	0	70	1	0	1	0
- Dépenses exceptionnelles	48	167	28	53	52	27
= Epargne de gestion	1 330	1 621	1 560	1 899	2 205	1 889
- Intérêts de la dette	87	71	181	241	249	241
= Epargne brute	1 243	1 549	1 379	1 657	1 955	1 649
- Remboursement de capital	426	448	512	590	316	244
= Epargne nette	817	1 102	867	1 068	1 640	1 405
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne nette	817	1 102	867	1 068	1 640	1 405
+ Cessions	0	23	0	0	0	0
+ Subventions	10	1 704	2 908	1 784	1 231	2
+ Emprunt	0	2 000	3 500	0	850	0
= Financement des invest.	828	4 829	7 275	2 851	3 721	1 408
- Dépenses d'investissement	1 561	8 428	5 036	2 745	1 418	912
= Variation excédent de clôture	-733	-3 600	2 239	106	2 303	496
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent global de clôture n-1	1 000	267	-3 333	-1 094	-988	1 316
+ Variation excédent de clôture	-733	-3 600	2 239	106	2 303	496
= Excédent global de clôture n	267	-3 333	-1 094	-988	1 316	1 811
- Reports en dépense						672
+ Reports en recette						211
= Excédent global de clôture net						1 350

8.2 Produits de fonctionnement courant

En 2014, les produits de fonctionnement courant s'élèvent à 4 988 m€ dont 474 m€ de prélèvement pour l'agence de l'eau.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitation	3 615	3 925	3 880	4 213	4 781	4 514
Autres produits	1	1	2	30	11	0
Sous total	3 616	3 926	3 881	4 243	4 792	4 514
Redevance modernisation	383	453	420	433	464	474
Produits fonctionnement courant	4 000	4 379	4 301	4 676	5 256	4 988

Les produits d'exploitation ont diminué de 5,1% en 2014 principalement en raison de facturations de branchement à l'égout moins importantes (100 m€ en 2014 contre 149 m€ en 2013). De plus, les produits de revente d'électricité à EDF (système de cogénération) ont été comptabilisés sur 18 mois en 2013 contre 11 en 2014.

	Moyenne					
	09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Produits d'exploitation	4,5%	8,6%	-1,1%	8,6%	13,5%	-5,6%
Autres produits	-100,0%	-0,9%	12,2%	n.s.	-62,7%	-100,0%
Sous total	4,5%	8,6%	-1,1%	9,3%	12,9%	-5,8%
Produits fonctionnement courant	4,5%	9,5%	-1,8%	8,7%	12,4%	-5,1%

8.3 Charges de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant, qui s'élèvent en 2014 à 3 071 m€, se composent des charges à caractère général (56%), des dépenses de personnel (31%) et des reversements des produits collectés pour l'agence de l'eau (12%).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges générales	1 359	1 322	1 510	1 511	1 646	1 710
+ Charges de personnel	864	885	866	887	904	958
+ Atténuation de produits	398	445	331	308	432	375
+ Autres charges de gestion	0	9	7	19	18	28
= Charges fonct. courants	2 621	2 661	2 714	2 724	3 000	3 071

Elles ont progressé de 2,4%.

	Moyenne					
	09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Charges générales	4.7%	-2.7%	14.2%	0.1%	9.0%	3.9%
Charges de personnel	2.1%	2.5%	-2.2%	2.4%	1.9%	6.0%
Autres charges de gestion	0.0%	s.o.	-15.3%	158.3%	-7.0%	61.7%
Charges fonct. courants	3.2%	1.5%	2.0%	0.4%	10.1%	2.4%

8.3.1 Charges à caractère général

En 2014, les charges à caractère général s'élèvent à 1 710 m€ et se composent principalement des dépenses d'électricité (31%), des produits de traitement (12%), de la maintenance (11%) et les frais d'administration générale (20%).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Electricite	365	386	422	460	529	535
Produits de traitement	170	151	178	199	198	205
Maintenance	133	106	179	120	194	186
Remboursement de frais	272	265	274	294	308	344
Autres charges propres	420	414	457	438	418	442
Charges générales	1 359	1 322	1 510	1 511	1 646	1 710

Elles ont progressé de 3,9% en raison de la progression des dépenses de frais d'administration générale.

	Moyenne					
	09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Electricite	7.9%	5.9%	9.3%	9.0%	15.0%	1.1%
Produits de traitement	3.8%	-11.3%	18.0%	11.6%	-0.3%	3.3%
Maintenance	6.9%	-20.3%	69.4%	-33.2%	61.7%	-4.2%
Remboursement de frais	4.8%	-2.2%	3.2%	7.4%	4.8%	11.4%
Autres charges propres	1.0%	-1.5%	10.3%	-4.0%	-4.8%	5.8%
Charges générales	4.7%	-2.7%	14.2%	0.1%	9.0%	3.9%

8.3.2 Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2014 à 958 m€. Elles se composent de la rémunération du personnel (72%) et des charges sociales (27%)

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rémunération personnel	622	636	623	641	649	687
Charges sociales	231	236	235	239	247	263
CNFPT	1	4	5	5	5	5
Autres	9	9	3	3	3	3
Charges de personnel	864	885	866	887	904	958

Elles ont progressé de 6% par rapport à 2013.

	Moyenne					
	09-14	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Rémunération personnel	2.0%	2.2%	-2.1%	2.8%	1.3%	5.8%
Charges sociales	2.7%	2.2%	-0.2%	1.6%	3.4%	6.5%
CNFPT	30.0%	172.0%	25.9%	-7.2%	12.1%	4.1%
Autres	-20.4%	-0.2%	-70.9%	3.0%	4.4%	2.2%
Charges de personnel	2.1%	2.5%	-2.2%	2.4%	1.9%	6.0%

8.4 Analyse de la dette

Intérêts des emprunts

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts courus	88	72	181	241	249	241
- Intérêts récupérables	0	0	0	0	0	0
= Intérêts des emprunts	87	71	181	241	249	241

Capital des emprunts

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capital remboursé	427	449	513	590	316	244
- Capital récupérable	1	1	1	0	0	0
= Remboursement capital	426	448	512	590	316	244

Evolution de l'encours de dette

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours 1er janvier	1 850	1 424	2 975	5 961	5 371	5 906
- Remboursement capital	427	449	513	590	316	244
+ Emprunt	0	2 000	3 500	0	850	0
= Encours 31/12	1 424	2 975	5 961	5 371	5 906	5 662

Le stock de dette se compose exclusivement de prêts à taux fixe dont le taux d'intérêt moyen s'élève à 4,1% en 2014.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts des emprunts	87	71	181	241	249	241
÷ Encours au 1er janvier	1 850	1 424	2 975	5 961	5 371	5 906
= Taux d'intérêt moyen	4.7%	5.0%	6.1%	4.0%	4.6%	4.1%

8.5 Les investissements

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2014 à 912 m€ pour 2 m€ de subventions, soit une dépense nette de 910 m€. Ce niveau est inférieur à la dépense nette moyenne réalisée sur les six dernières années (2.077 m€) dans la mesure où nous sommes à la fin de chantiers importants (extension de la station d'épuration et construction d'un bassin de pollution).

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses d'investissement	1 561	8 428	5 036	2 745	1 418	912
- Subvention d'investissement	10	1 704	2 908	1 784	1 231	2
= Dépenses nettes	1 551	6 724	2 127	962	187	910

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement en 2014 ont été :

- L'extension de la station d'épuration (200 m€) ;
- Le gros entretien du réseau (364 m€).
- L'acquisition de véhicules dont un hydrocureur pour 283 m€

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Station d'épuration	1 097	7 217	2 771	1 560	707	200
Bassin pollution Bourny	26	786	1 788	716	12	0
Gros entretien réseau	254	172	362	323	555	364
Station refoulement St Nicolas	0	0	0	0	0	0
Autres	184	254	115	146	144	348
Autres	1 561	8 428	5 036	2 745	1 418	912

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais pas mandatées, lesquelles s'élèvent à 623 m€ dont :

- L'extension de la station d'épuration (135 m€) ;
- Le gros entretien du réseau (313 m€) ;
- Les frais d'études géopal (116 m€).

Financement de l'investissement

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne nette	817	1 102	867	1 068	1 640	1 405
+ Cessions	0	23	0	0	0	0
+ Subventions	10	1 704	2 908	1 784	1 231	2
+ Emprunt	0	2 000	3 500	0	850	0
= Financement des invest.	828	4 829	7 275	2 851	3 721	1 408
- Dépenses d'investissement	1 561	8 428	5 036	2 745	1 418	912
= Variation excédent de clôture	-733	-3 600	2 239	106	2 303	496

Les investissements engagés ont été financés par autofinancement et subventions.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excédent global de clôture n-1	1 000	267	-3 333	-1 094	-988	1 316
+ Variation excédent de clôture	-733	-3 600	2 239	106	2 303	496
= Excédent global de clôture n	267	-3 333	-1 094	-988	1 316	1 811
- Reports en dépense						672
+ Reports en recette						211
= Excédent global de clôture net						1 350

9 BUDGET SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES

Dans ce budget figurent essentiellement des dépenses de personnel pour 28 m€ financées entre autres par la refacturation des travaux de creusage de fosses aux prestataires de pompes funèbres. Il en ressort un résultat brut de clôture de -2 m€ et un résultat net de 5 m€ étant donné le résultat antérieur reporté de 7 m€.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement courant	25	25	24	25	25	27
- Charges fonctionnement courant	15	33	26	24	23	28
= Excédent brut courant	10	-8	-1	1	2	-1
+ Produits exceptionnels				0	1	0
- Dépenses exceptionnelles				0	0	0
= Epargne de gestion	10	-8	-1	1	3	-2
Excédent global de clôture n-1	2	12	4	3	4	7
Excédent global de clôture n	12	4	3	4	7	5

10 BUDGET LOTISSEMENT DE BEAUREGARD

Dans ce budget, sont retracées les écritures de stocks de terrains.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fonctionnement	1 587	1 600	1 643	1 621	1 615	1 615
- Charges fonctionnement	1 587	1 600	1 643	1 621	1 615	1 615
= Excédent	0	0	0	0	0	0
Recettes investissement	1 769	1 553	1 576	1 609	1 615	1 615
Dépenses investissement	1 553	1 576	1 609	3 365	1 615	1 615
= Solde investissement	216	-23	-33	-1 756	0	0
Résultat de clôture n-1	-19	197	174	141	-1615	-1615
Résultat global de clôture n	197	174	141	-1 615	-1 615	-1 615

11 BUDGET PARKINGS

Ce budget a été créé à compter du 1^{er} janvier 2009 pour retracer les opérations financières des parkings assujettis à la TVA.

2013 a été la première année de mise en œuvre de la délégation de service public de stationnement. Il en résulte que ce budget ne retrace plus que les dépenses afférentes aux

emprunts conservés par la ville, les amortissements et des investissements complémentaires.

Ces dépenses sont financées par une subvention à hauteur de 653m€ en provenance du budget principal.

<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitation	385	399	429	422	0	
+ Subvention d'exploitation	234	517	487	525	613	653
+ Redevance concessionnaire					7	7
= Produits fonctionnement courant	619	916	916	947	620	660
- Charges fonctionnement courant	369	355	267	287	14	0
= Excédent brut courant	250	561	649	660	606	660
+ Produits exceptionnels	0	0	19	0	56	0
- Dépenses exceptionnelles	0	1	0	0	0	50
= Epargne de gestion	250	560	667	660	662	610
- Intérêts de la dette	166	350	353	346	337	314
= Epargne brute	84	210	314	314	325	296
- Remboursement de capital	84	186	206	216	226	237
= Epargne nette	0	24	108	99	99	60
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	
Epargne nette	0	24	108	99	99	60
+ Subventions	0	0	0	0	244	0
+ Emprunt	3 240	300	0	0	0	0
= Financement des invest.	3 240	324	108	99	343	60
- Dépenses d'investissement	2 920	608	8	7	0	77
= Variation excédent de clôture	320	-284	100	91	343	-17
	2009	2010	2011	2012	2013	
Excédent global de clôture n-1	0	320	35	135	227	569
+ Variation excédent de clôture	320	-284	100	91	343	-17
= Excédent global de clôture n	320	35	135	227	569	552
- Reports en dépense			33	0	39	0
+ Reports en recette			0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	320	35	102	227	531	552
<i>en milliers d'euro</i>	2009	2010	2011	2012	2013	
Epargne brute	84	210	314	314	325	296
Dotations aux amortissements	0	294	314	314	314	306
Ratio de couverture	s.o.	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0